Le Rappel Républicain
DE LYON
Journal Démocratique Quotidien

Deuxième Année. — N° 166

Mardi 14 Juin 1904

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1er & 16 DE CHAQUE MOIS

LES ANNONCES sont reçues : A LYON, exclusivement aux bureaux de la *Société de Publicité Artistique et Commerciale*, 52, Rue de la République. A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent le N°

ADMINISTRATION et REDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent le N°

ABONNEMENTS..

	Trois mois	Six mois	Un an
Lyon et département limitrophes..	5 fr.	10 fr.	20 fr.
Autres départements	6 »	12 »	24 »
Etranger (Union Postale).....	9 »	18 »	36 »

LES GRANDES FÊTES D'ÉTÉ

Du « Rappel Républicain »

Nous rappelons que depuis le 7 Juin, le *Rappel Républicain* publie, à la première page, **UN BON NUMÉROTÉ**, à détacher pour prendre part à la Fête d'Eté du

« RAPPEL RÉPUBLICAIN »

FAITS DU JOUR

L'affaire des Chartreux continue à faire l'objet des commentaires. Elle doit faire l'objet d'une question à la Chambre.

Le bruit de la démission de M. Combes a couru hier; en tous cas, un des membres du cabinet affirme que ce n'est que partie remise et que la dislocation est prochaine.

Les dépêches de Tanger annoncent que M. Perdicaris serait remis en liberté vendredi et qu'il existe, dans tout le Maroc, un vaste complot pour détrôner le sultan.

Les dépêches d'Extrême-Orient signalent une tentative de l'escadre de Vladivostock pour rallier Port-Arthur; repoussée par la flotte japonaise, elle a regagné son port d'attache. Les Russes auraient remporté un brillant succès sur les Japonais dont 2 bataillons auraient été anéantis.

LE PROJET VALLÉ

Sous prétexte de réformer notre organisation judiciaire, M. le ministre de la justice vient de déposer un projet de loi dont le seul but est de suspendre pour plusieurs mois l'inamovibilité de la magistrature. Il ne s'est d'ailleurs pas mis en frais d'originalité : son projet a été purement et simplement copié sur celui de 1883. Le garde des sceaux d'alors, M. Martin-Feuillée, cédant aux plus fâcheuses passions de parti, a mis une tache sur une vie politique honorable, en présentant et en défendant une loi qui devait laisser la magistrature moralement amoindrie. Les lauriers de M. Martin-Feuillée empêchaient M. Vallé de dormir. Il a repris sa loi telle quelle, se contentant d'y modifier quelques chiffres. On avait décidé en 1883 que, dans les Cours d'appel, il suffirait de cinq conseillers par chambre au lieu de sept ; M. Vallé décide qu'il n'y en aura plus que trois, exactement le nombre des juges des tribunaux de première instance. Il supprime aussi un juge dans ces tribunaux. Nous n'examinons pas pour le moment ces réformes au point de vue technique : il y aura lieu d'y revenir, et nous étudierons alors le projet dans ses détails. Mais quel en est l'objet direct ? Quelle en est l'intention sincère ? On ne s'y trompera pas plus aujourd'hui qu'on ne l'a fait en 1883. M. le garde des sceaux veut se débarrasser de quelques centaines de magistrats dont le caractère le gêne. Il les choisira à son gré sur l'ensemble du personnel : c'est tout dire. Nous laissons à penser comment ce choix sera fait.

Sans attendre ce résultat, très médiocre au point de vue numérique, très considérable au point de vue moral, M. Vallé suspend l'inamovibilité. Avons-nous besoin de dire combien cela est grave ? On pouvait, dans une certaine mesure, non pas approuver, certes ! mais comprendre une pareille besogne politique en 1883. Notre magistrature, à cette date, avait été presque tout entière nommée par le gouvernement impérial, et on était encore en pleine réaction contre la folle entreprise du 16 mai. La République avait eu à subir les plus rudes assauts : elle en était sortie victorieuse, mais irritée. M. Martin-Feuillée se faisait le docile instrument de cette irritation. Il avait d'ailleurs soin de dire qu'il ne s'agissait pas de porter atteinte à l'inamovibilité, chose infiniment respectable en soi, et que, tout au contraire, elle se trouverait consolidée pour toujours après l'opération faite. Nous allons entendre à nouveau les mêmes sophismes, et cette fois sans excuse d'aucune sorte. La magistrature actuelle est la création de la République. C'est après trente-trois ans de ce régime, c'est vingt et un ans après la loi de 1883 qu'on s'apprête à recommencer l'œuvre funeste de cette loi. Nous rappelons la discussion dont elle a été l'objet, discussion pénible pour la Chambre et encore plus pour le gouvernement. M. Martin-Feuillée a dû en supporter seul le fardeau. On voulait bien voter, mais non pas parler pour cette loi dont on rougissait secrètement et qui, suivant la constatation de M. Ribot, a été alors « fustigée par tout le monde ».

En dehors du gouvernement, tous les orateurs la combattaient. M. Vallé aura peut-être meilleure fortune, car la démoralisation politique a fait de grands progrès ; il trouvera des amis pour l'aider dans sa tâche; mais les choses n'en vaudront pas mieux. Si la loi est votée, la magistrature aura baissé de quelques crans dans l'estime publique : elle obtiendra, il est vrai, une confiance plus grande de la part du gouvernement. Sera-ce une compensation ?

On nous accusera de repousser toutes les réformes, parce qu'elles entraînent nécessairement quelques modifications, c'est-à-dire quelques suppressions dans le personnel. C'est déjà le reproche que M. Martin-Feuillée adressait, en 1883, aux adversaires de sa loi; mais ils n'avaient pas beaucoup de peine à y répondre. Alors, comme aujourd'hui, on invoquait l'autorité de M. Dufaure qui, lui, avait voulu faire dans la magistrature des réformes sérieuses et même profondes. Sous ce couvert respecté, on croyait pouvoir tout se permettre : nous protestons contre l'exploitation de ce haut patronage.

Le jour où on voudra faire dans la magistrature des réformes véritables, au risque de porter atteinte à des intérêts locaux ou à des intérêts privés, nous serons les premiers à applaudir ; mais ce qu'on a fait en 1883 et ce qu'on se propose de recommencer aujourd'hui ne mérite nullement le nom de réforme. C'est un simple expédient, et il y a même lieu d'être surpris, à regarder les choses de près, de voir quel mince résultat on atteint par une mesure qui porte atteinte à un principe aussi essentiel que celui de l'inamovibilité. D'autres régimes politiques ne se sont pas montrés plus scrupuleux. M. le garde des sceaux le rappelle dans son exposé des motifs, et il tire avantage de la franchise avec laquelle il aborde de front la difficulté au lieu de la tourner comme on l'avait fait quelquefois avant lui. Chacun met sa fierté où il lui convient. Nous ferons seulement remarquer qu'aucun régime politique avant celui-ci n'a suspendu deux fois l'inamovibilité de la magistrature, et qu'il a fallu en venir au ministère Combes pour qu'il pût être question de cette récidive.

Quel sera le sort du projet de loi ? Il rencontrera certainement beaucoup de résistances : peut-être les vaincra-t-il. Pourquoi la magistrature serait-elle plus heureuse, c'est-à-dire plus respectée que l'armée, que le clergé, que notre administration tout entière ? Le même souffle qui ébranle nos autres institutions devait inévitablement sévir sur elle. On la trouve trop indépendante. Ce n'était pas notre impression; mais tout est relatif, et il suffit aujourd'hui d'avoir conservé quelque liberté et quelque dignité pour être accusé de rébellion. De la part du ministère, c'est une nouvelle entreprise qui commence. Les congréganistes ne rendent plus : sus aux magistrats !

René RAPPEL.

Notes Politiques

MILLERAND OU COMBES ?

La séance de vendredi à la Chambre marquera dans les annales parlementaires. Et à ce sujet la lecture de la presse blocarde lyonnaise est des plus suggestives.

Le *Progrès* dans un article de tête intitulé « Semaine Politique » fait des constatations fort intéressantes et qui nous prouvent qu'il y a une fissure profonde dans le Bloc, une cassure qui pourrait bien être irrémédiable. Ecoutez plutôt :

La situation politique a été évoquée à la tribune de la Chambre sous tous ses aspects et même sous ses aspects les plus tristes et les plus répugnants.

Pour un début, ce n'est pas mal, n'est-ce pas ? si l'on songe surtout que les violents débats de vendredi dernier ont eu pour héros les personnages les plus notoires de la majorité, et que d'autre part le linge sale que l'on a commencé à laver est bien le linge sale du Bloc.

La suite de l'article n'est pas moins intéressante.

Il y a tout d'abord un hommage non déguisé à la valeur et à la force de l'opposition, et à sa volonté implacable de tomber le ministère.

Mais ceci n'est rien et dans ce même article le petit Père Combes en prend pour son grade. Le *Progrès* d'ordinaire si tendre pour le président du Conseil, lui décoche quelques traits redoutables.

Il est très clair qu'elle (l'opposition) a reussi à énerver le gouvernement lui-même au point de lui faire perdre tout sang-froid et de le pousser inconsciemment ou non à des procédés de défense qui dégénèrent en questions personnelles.

Qu'en termes galants ces choses-là sont dites ? Cet « inconsciemment ou non » est délicieux et vaut son pesant d'or. Le reste ne vaut pas moins. Jugez plutôt :

Par quel calcul de politique personnelle, par quel mouvement d'irréductible rancune a-t-il (Combes) ravalé le débat à d'inutiles questions personnelles ? Quel intérêt y avait-il pour la politique générale du cabinet à atteindre un adversaire comme M. Millerand en essayant de le compromettre par des soupçons qui intéressent directement son honorabilité ou tout au moins sa rectitude politique ?

Le pauvre Combes peut se flatter d'avoir à Lyon une mauvaise presse. Le *Progrès* est plutôt méchant. Mais quoi d'étonnant? Le proverbe est toujours vrai : On n'est jamais trahi que par les siens.

D'ailleurs, si le *Progrès* ne ménage pas le président du conseil, il fait par contre des avances non déguisées à Millerand « cet adversaire qui méritait mieux que d'être combattu avec certaines armes ».

Et, toujours dans le même article, le *Progrès*, au sujet du discours de M. Millerand, écrit :

Ce fut une réédition du redoutable réquisitoire qui mit, il y a quelques mois, le ministère à deux doigts de sa perte.

Enfin, ailleurs, l'auteur anonyme fait cette constatation, curieuse sous sa plume :

Il ne fallait pas à un tacticien de la force de M. Millerand des prodiges de dialectique pour inviter la Chambre à réfléchir que la politique générale du cabinet n'avait pas un tel éclat qu'il y eût intérêt à le conserver malgré tout et à lui faire crédit sur une question de détail comme le tarif des avoués.

En somme, cet article du *Progrès* méritait d'être relevé. Le grand journal blocard aurait-il des idées de derrière la tête ? Aurait-il l'intention de brûler ce qu'il a adoré et d'adorer ce qu'il a brûlé, ou peu s'en faut ?

Nul ne peut le dire de façon certaine. Toutefois de l'article incriminé il ressort avec une évidence incontestable que M. Combes est bien près d'être lâché par le *Progrès*, et que d'autre part Millerand, futur ministre et président du conseil de demain n'est pas bien loin de devenir le préféré de notre confrère lyonnais.

Combes ou Millerand ? Millerand ou Combes ? La galère ministérielle commence à faire eau de toutes parts. Le *Progrès* qui sent la tempête prochaine tient à prendre ses précautions et se prépare à évoluer savamment. En d'autres termes, la girouette prend le sens du vent. — Emile ETIÉVENT.

LES FRAUDES ÉLECTORALES

Paris, 13 juin.

On sait quelle peine se donnent les socialistes pour arracher aux conseils de préfecture intimidés l'annulation des opérations électorales partout où ils ont été battus. On connaît, par exemple, les perquisitions comminatoires effectuées à Marseille, sans résultats d'ailleurs. On ignore pas non plus que le fameux « scandale de Nevers » a été machiné dans un but analogue.

Par contre, les élections qui ont tourné à l'avantage du bloc doivent être *a priori* considérées comme au-dessus du soupçon, et c'est faire acte de mauvais citoyens que d'en douter. Là aussi le mémorable « intérêt supérieur de la République » commande de jeter un voile pudique sur les faits les plus répréhensibles.

Ce voile a pourtant été soulevé à Orléans, puisque les opérations du premier tour de scrutin viennent d'être annulées par le Conseil de préfecture. La liste radicale l'avait partiellement et péntblement emporté sur la liste modérée.

Ce succès relatif n'était pas, comme on le voit, de bon aloi. Et cette constatation n'est pas faite pour les vaincus, dont le témoignage pourrait être sujet à caution. Elle est faite, après enquête et débat contradictoire, par le Conseil de préfecture, qu'on ne saurait assurément taxer de mauvaise volonté préconçue contre les candidats ministériels.

Il faut que le scandale ait été bien criant pour qu'un tribunal administratif n'hésite pas à le proclamer, au risque de frapper à l'endroit le plus sensible Son Omnipotence M. Rabier, proconsul du Loiret. Rien ne démontre mieux à quel point les élections municipales ont été peu favorables au gouvernement, en dépit des complaisantes statistiques ministérielles. La plupart des grandes villes ont élu des municipalités hostiles à M. Combes, et beaucoup de celles qui ont paru lui rester fidèles ont eu, comme Orléans, un scrutin dénaturé par les pratiques les plus condamnables.

Les défenseurs du Bloc font bon marché de toutes les libertés, y compris la liberté des élections. Ceux d'Orléans se sont fait prendre la main dans le sac, ou plutôt dans l'urne; mais beaucoup d'autres, qu'on n'a pas pris et qu'on ne cherche pas à prendre, ne sont pas moins coupables.

LES Millions des Chartreux

LE ROLE DE M. CHABERT. — UN RÉCIT DE LA « LANTERNE »

Paris, 13 juin.

Il y a plusieurs Chabert. Lequel est impliqué dans l'affaire des millions des Chartreux ? C'est le Chabert du Panama, dit l'*Humanité* et confirme la *Lanterne*. Pas du tout, riposte le *Gaulois*, c'est un M. Chabert de Lyon.

Il nous semble, dit notre confrère, que la *Lanterne* et l'*Humanité* se trompent de Chabert, et nous serions fort étonnés si l'enquête ne faisait apparaître un second Chabert, un Chabert de Lyon qui se serait employé, d'une part, à solliciter M. Combes, et, d'autre part, par l'entremise d'un M. J..., à offrir aux Chartreux une blâmable négociation.

Quant au Chabert de Paris, la *Lanterne*, pas plus que nous, n'a pu le joindre, mais elle a reçu la visite d'une personne qui a refusé de lui faire connaître son identité, tout en prétendant avoir à lui faire une importante communication au sujet du rôle joué par M. Chabert. Cette personne n'aurait-elle pas été envoyée à la *Lanterne* par ce dernier?

Cette supposition ne paraîtra pas tout à fait invraisemblable quand on lira le récit des déclarations qui lui ont été faites.

Je connais très intimement M. Chabert, a dit l'interlocuteur de la *Lanterne*. et je puis vous assurer qu'il est douloureusement surpris du bruit fait autour de son nom, car il estime que son attitude n'a absolument rien de répréhensible. M. Chabert connait depuis fort longtemps M. Millerand, sans qu'il ait eu avec lui des relations suivies. Il a eu l'occasion de le voir à différentes reprises au ministère du commerce et il avait été mis en rapport avec M. Michel Lagrave, qui était alors un des principaux collaborateurs de M. Millerand. Au moment où il fut question de la disparition des Chartreux, quelqu'un qui savait que M. Chabert s'occupait d'affaires industrielles, vint le trouver pour lui proposer le rachat possible de la marque de la Grande-Chartreuse.

En même temps que cette personne lui parlait de cette affaire, elle lui faisait part du très vif désir que les Chartreux auraient de demeurer dans l'Isère, ajoutant qu'ils donneraient bien deux millions pour pouvoir continuer à exploiter leur industrie.

A quelque temps de là, M. Chabert, qui n'attachait pas d'autre importance à cette conversation, eut l'occasion de voir M. Michel Lagrave et c'est tout naturellement sans qu'il y ait eu dans sa pensée l'idée qu'une corruption était possible, qu'il déclara à M. Michel Lagrave : « Les Chartreux seraient prêts à donner deux millions au gouvernement, s'il les autorisait. »

M. Chabert n'a jamais donné mandat à M. Michel Lagrave de faire la moindre démarche à ce propos et c'est tout à fait spontanement que le commissaire général de l'Exposition de Saint-Louis est allé répéter cette phrase à son ami, M. Edgar Combes. M. Michel Lagrave avait d'ailleurs pris soin de déclarer qu'il ne s'agissait que de mettre le gouvernement au courant de l'état d'esprit des Chartreux. Il pensait qu'il y avait un intérêt politique pour le ministère de l'intérieur, à être renseigné sur les dispositions de cette congrégation.

Où donc, dans ces conditions, est la corruption ? On la chercherait vainement et la preuve c'est que M. de Valles ne l'a pas trouvée et a clos son instruction par une ordonnance de non-lieu.

Tel est le récit qui a été fait à la *Lanterne*.

UNE LETTRE DE M. CHABERT

On lit dans le *Temps* la lettre suivante de M. Chabert :

M. le directeur du journal le *Temps*. J'ai appris aujourd'hui en passant par Paris que plusieurs journaux me désignaient comme étant l'être mystérieux dont il avait été question dans la séance très confuse de la Chambre des députés de vendredi dernier et sur lequel planaient des secrets d'Etat.

Il est fâcheux qu'on veuille déranger pour une enquête à ce sujet 33 membres de la chambre qui apprendront 1° qu'ayant de gros intérêts dans des affaires industrielles, je me suis rendu à plusieurs reprises chez M. Michel Lagrave, commissaire général de l'exposition de Saint Louis, pour lui demander des renseignements relatifs à cette exposition. Dans une de mes conversations, vers la fin de 1902, je lui avais manifesté le désir de verser une certaine somme d'argent en mon nom et au nom de quelques industriels de mes amis, à la caisse des élections pour la cause républicaine.

Il me dit que le ministre de l'intérieur n'accepterait pas un don de cette nature, mais qu'il pouvait s'adresser pour cela au comité républicain du commerce et de l'industrie.

Je fis un versement de 100.000 francs à ce comité, mais avec l'engagement formulé, pris aussi bien par Lagrave que par le comité susdits, que ma souscription serait considérée comme anonyme, car mes amis et moi, nous sommes en dehors de la lutte politique et nous entendons y rester.

Je vois qu'on a mis M. Lagrave dans l'obligation de révéler son nom. Il est certes excusable, puisqu'il l'a fait à son chef direct, le ministre du commerce, sur une injonction formelle de sa part, mais j'ai lieu d'être désagréablement surpris d'une divulgation de cette nature.

2° Que dans une conversation ultérieure avec M. Michel Lagrave, toujours à propos de l'exposition de Saint-Louis, je lui ai parlé incidemment de cette affaire des Chartreux qui occupait tant l'opinion publique.

Je crois me souvenir que je lui ai dit: Si les Chartreux étaient malins, ils devraient verser annuellement une forte somme à l'une des œuvres philanthropiques patronnées par le gouvernement, ils s'attireraient forcément ainsi sa bienveillance.

M. Lagrave qui avait trouvé l'idée originale en aurait, paraît-il, entretenu le secrétaire général du ministère de l'Intérieur qui n'a pu qu'en rire sans y attacher d'autre importance.

Je n'ai jamais été d'ailleurs en relations, ni directes ni indirectes, avec les Chartreux ou leurs représentants, ni avec aucun membre du gouvernement.

Vous voyez, M. le directeur, que, toute cette affaire des Chartreux, en ce qui me concerne, est absolument enfantine, mais il résulte de tous ces incidents que cette malheureuse politique finira par écarter des concours précieux et par lasser bien des dévouements.

Agréez, M..., etc.

CHABERT, *ingénieur*.

La Situation du Cabinet

UN ARTICLE DU « FIGARO »

Paris, 13 juin.

Le bruit a couru hier de la démission de M. Combes, mais la *Lanterne* affirme qu'il n'en est rien.

Mais il a des collègues, et ceux-ci seraient très ennuyés de l'aventure. C'est du moins ce que l'on peut déduire d'un article du *Figaro*, intitulé : « entre eux » et qui est signé de « L'un d'eux ».

M. Combes a fait là du beau travail, s'écrie le ministre en question. Je ne sais pas comment il va en sortir. Son histoire est pleine de contradictions. Il parle d'un secret d'Etat plein d'horreur. Alors, comment n'en a-t-il pas fait part au Conseil des ministres, car jamais il ne nous en a dit un mot en séance !

Moi, je n'en savais rien, et je n'étais pas allé en Grèce, comme M. Chaumié. M. Maruéjouls, non plus, n'était pas au courant, et, je crois bien, ni M. Rouvier. Certainement, quoi qu'il en soit, il s'est mis dans une jolie nasse. Ses meilleurs amis sont furieux, navrés. Le ministre ne répète pas les propos tenus confidentiellement dans son cabinet. Il n'y a plus de gouvernement possible quand on ne trouve pas la sûreté de discrétion chez ceux qui gouvernent.

Si seulement M. Combes pouvait dire que M. Millerand lui a fait violence. Mais pas du tout. M. Millerand a donné son avis à M. Combes, ... Combes a accepté cet avis, qui est le sien. En dénonçant M. Millerand, il se dénonce et le cas est surtout mauvais pour lui, qui avait la responsabilité, qui pouvait mettre la loi en mouvement, alors que M. Millerand ne pouvait rien faire qu'émettre une opinion

Le ministre du *Figaro* fait ensuite la confidence d'une des combinaisons qui se préparent dans le Bloc :

Voici, dit-il, celle dont on m'a fait part, parce qu'on veut bien m'y admettre. Dans une quinzaine, après le vote de la loi de l'enseignement au Sénat, M. Combes dirait qu'il s'en va. Alors, on irait trouver M. Loubet et on lui dirait : « La majorité est toujours la même. Voici un cabinet qui aura l'appui des Chambres. » Et, dans ce cabinet il y aurait MM. Etienne, Barthou, Berteaux, Guyot-Dessaigne, Buisson, Briand, celui-là pour représenter les socialistes, pour, par sa présence, donner au cabinet le caractère de ministère de la séparation et, par son opportunisme tout frais, rassurer l'Union démocratique.

Pour président, ils proposeraient M. Sarrien, dont ils disent qu'il fera tout ce qu'ils voudront. A mon avis, ils ont bien tort. C'est un esprit très fin. Ils pourraient, si leur affaire réussit, avoir avec M. Sarrien des déconvenues. Il ne serait peut-être pas capable de leur tenir tête, car il n'aime pas le bruit. Mais si on voulait trop le traiter en papa gâteux, lui faire faire tout ce qu'il ne voudrait pas du tout, et c'est ce qu'ils se promettent dans leurs conciliabules, il serait bien capable de se faire tomber lui-même pour les renverser.

Mais la combinaison n'aboutira pas, parce qu'en échafaudant, on n'a pas tenu compte des droits de M. Loubet. Elle n'aboutira pas encore, parce que M. Rouvier refuse de marcher. Or, ils ont besoin de lui pour faire enlever l'impôt sur le revenu et pour maintenir le marché financier. Si M. Combes s'en va, M. Rouvier s'en ira. Il n'a aucune raison d'en vouloir à MM Lockroy, Millerand et Doumer, mais comme le ministère qu'on veut former pour prendre la suite de M. Combes serait surtout un ministère d'excommunication contre les radicaux anticombistes, M. Rouvier ne s'y agglutinera pas. Il sera jusqu'au bout loyal avec M. Combes, mais il est bien décidé à ne pas se sacrifier aux petits profits des autres.

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN » du 14 Juin 1904 — 13 —

MARIAGE SECRET

PAR

Paul BERTNAY

PREMIÈRE PARTIE

COMME UNE ÉPAVE

IV

Père et Fille.

(*Suite*)

Que cette femme, désormais, vous soit donc une étrangère comme elle me devient une inconnue...

Et dans le silence de mort qui avait accompagné et suivi son implacable arrêt :

— Hors d'ici, fit-il avec un geste d'une solennelle lenteur... Et que la pitié de Dieu vous accompagne... car dans cette maison on ne sait déjà plus votre nom... et dès que vous aurez franchi cette porte, on y aura oublié votre existence.

Et pas un muscle ne se contracta sur son visage... pas un tressaillement ne rompit la rigide immobilité de son bras tendu, — pendant que son unique enfant, celle que la veille encore il chérissait de tout son paternel amour... pendant que la condamnée obéissait, courbée sous l'opprobre...

... Pendant que Manuela Castéras sortait de cette maison où jamais... jamais plus... elle ne rentrerait.

V

Trois-Pattes

L'International-Club, dont les douze fenêtres de façade s'illuminent toute la nuit dans l'obscurité relative du boulevard Bonne-Nouvelle, l'International Club mérite vraiment le nom dont on l'a désigné.

De tous les cercles de Paris, c'est le plus largement ouvert aux cosmopolites qui y affluent des cinq parties du monde, — les uns pour y semer sur le tapis vert leurs piastres et leurs dollars, — les autres pour y attendre la bonne occasion et la conquête de la forte somme...

... Celle qui finit presque toujours par tomber dans la poche des gens plus habiles que leurs voisins.

Naturellement, à l'International, l'admission des membres temporaires ou simplement des visiteurs de passage est des plus aisées — et surtout des plus exemptes de formalités indiscrètes.

Ici le proverbe est d'application courante : les amis de nos amis sont nos amis.

Il suffit d'être présenté par un membre de l'International (les initiés prononcent la Ratissoire) pour y être reçu comme un prince... pour y déjeuner et y dîner à un prix presque inquiétant de bon marché... pour y boire à cent sous des vins que partout ailleurs on paierait quinze francs la bouteille...

... Et pour voir ensuite s'ouvrir à deux battants les portes de cette enfilade de salons où le baccara, le poker, l'écarté et toute la série de jeux de commerce engraissant une cagnotte assez plantureuse pour suffire à toutes les largesses, — à toutes les bagatelles de la salle à manger.

L'International-Club, — la Ratissoire, — est un des tripots les plus corrects et les plus élégants de Paris.

Les banquiers qui y abattent neuf ne sont pas toujours des grecs et les croupiers qui payent les joueurs n'étouffent pas toujours des jetons et des plaques.

Si l'un d'eux, parfois — rarement — a la maladresse de se laisser pincer sur le fait, on évite le bruit en l'envoyant se faire pendre... c'est-à-dire exercer son industrie ailleurs.

A l'International, la journée ne commence guère avant le déjeuner de midi.

Il est vrai que la soirée s'y prolonge si tard !

Chaque nuit, la longue file des voitures endormies le long du trottoir ne se débande qu'au matin, lorsque le dernier décavé — le titulaire de la grande culotte — a exhibé son habit noir à l'admiration goguenarde des balayeurs du boulevard — et prouvé une fois de plus qu'à Paris ce ne sont pas seulement les gens vertueux qui aiment à voir lever l'aurore.

Aussi n'est-ce qu'après le déjeuner — entre une heure et deux heures — que les valets de pied et les croupiers reprennent leur service.

Voilà pourquoi ce jour-là, c'étaient deux heures sonnant lorsque Jules Madeleur, chef de partie à la table de baccara du grand salon, réintégra le cercle, d'où il n'était sorti qu'à sept heures du matin.

... Parce que, cette nuit, la partie était allée d'un train...

Ah ! mes enfants, ce que les raquettes avaient marché !...

Il avait bien le physique de son emploi, ce Madeleur, plus communément appelé « Trois-Pattes » et qui devait son pittoresque surnom, — on l'a déjà sans doute deviné, — à la dextérité avec laquelle, sur le tapis vert, il jouait du râteau.

... Raflant par ici payant par là, donnant de l'autre main la monnaie de dix de vingt plaques à la fois... et — grommelaient les habitués — prélevant sur tout, cela une dîme occulte, alimentée par un remarquable... un impeccable... un extraordinaire talent de presdigitateur.

Pure calomnie sans doute, et dont jamais la preuve n'avait été donnée, puisque Trois-Pattes, blanc comme neige aux yeux de messieurs les gérants, était toujours croupier à la table du grand salon, — celle où se jouait la partie la plus enragée.

Il était grand, mince, brun de ploil. — avec de petites moustaches frisées au fer — blafard de peau — avec les yeux bordés de rouge de ceux qui veillent toutes les nuits dans une atmosphère épaissie par l'âcre fumée des cigares...

Et il arrivait, ce jour-là, chemisé de frais, cravaté de blanc, avec son pantalon et son gilet noirs dissimulés autant que possible sous un grand mac-farlane, — tout prêt à endosser, qu'il retrouvait au vestiaire, — car le smoking n'était pas encore l'uniforme adopté par ces messieurs...

Et il poussait la porte du grand vestibule du cercle quand un de ses collègues qui examinait des lettres étalées sur le bureau du garçon de salle :

— Eh ! Trois-Pattes, il y en a une pour toi dans le courrier de ce matin.

— Une lettre ? fit avec indifférence Madeleur, qui n'attendait sans doute rien de particulièrement intéressant.

— Et qui n'est pas ordinaire.

— Qu'est-ce qu'elle a donc ?

— Vois.

Et il tendit à Trois-Pattes une enveloppe toute couverte de timbres et de cachets, d'aspect exotique, en demandant curieusement à son camarade :

— D'où ça peut-il bien te venir ?

Mais celui-ci, à peine eut-il jeté les yeux sur la suscription :

— Ah ! je sais... Je sais... ça vient du Mexique.

— Est-ce que tu y dois de l'argent ?

— Non, malin, toutes mes dettes sont dans le quartier. Mais c'est un copain que j'ai là-bas... et qui doit même commencer à s'y faire vieux...

— Il est peut-être de l'expédition ?

— Tout juste, Maréchal des logis aux chasseurs d'Afrique.

— Eh bien, il ne doit pas y rigoler tous les jours, dans cette saleté de pays... Tu vas voir que c'est pas ça qu'il te raconte...

— Possible, dit Madeleur, qui déchirait l'enveloppe, et qui pensait à part soi :

— Non... ce n'est pas pour me raconter la campagne du Mexique que Victorin perdrait son temps à m'écrire...

Et, en dépliant la lettre de ce copain qui, — paraît-il, — n'avait pas l'habitude d'écrire sans motif sérieux, le croupier grommelait encore :

— Que diable me veut-il ...

Ce que voulait Delorme n'était peut-être pas très clairement expliqué par sa lettre — car elle était mystérieuse en diable.

(*A suivre.*)

GRANDES FÊTES DU RAPPEL RÉPUBLICAIN

Bon N° 8

Dans cette combinaison, racontée par l'un d'eux », on fait crédit à M. Combes jusqu'après le vote par le Sénat de la loi sur l'enseignement. C'est là toute la question, précisément. Il se pourrait bien que la chute fût plus proche.

L'INTERRUPTEUR

On s'est demandé : Qui donc a lancé l'interruption : « Et le million des Chartreux ? » qui a déchaîné l'orage ?

M. Pugliesi-Conti qui, demain, demandera à la Chambre de donner à la commission d'enquête les pouvoirs les plus étendus, en revendique la paternité.

Dont acte.

UNE PROTESTATION DE M. VERVOORT

Paris, 13 juin.

En réponse à la déposition de M. Pichat publiée hier par le *Matin*, M. Vervoort adresse à ce journal une lettre démentant formellement toutes les allégations que M. Pichat dit avoir recueillies de la bouche de M. Besson.

Il affirme avoir éconduit ce dernier quand il vint lui parler des Charteux, et qu'il ne fut jamais question entre eux ni du ministère, ni d'Edgar Combes, ni de sommes d'argent quelconque.

Il savait comme tous les journalistes bien informés qu'il n'y avait rien à faire avec les Chartreux.

La Presse Parisienne

Le *Gaulois* :

Lorsque le rôle des Chabert aura été apprécié comme il convient, il y aura peut-être lieu de s'inquiéter d'un personnage beaucoup plus important qu'on trouvera facilement en prenant la peine de franchir la frontière. Les gens qui disent être tout à fait informés affirment en effet qu'un autre intermédiaire des plus actifs se repose dans un pays voisin de ses labeurs qui furent à l'époque largement rémunérés. Ancien homme politique ayant occupé dans la République une situation des plus en vue, il quitta le Parlement pour les affaires. Les affaires, récemment, le quittèrent.

Voilà pour les intermédiaires. Il reste à s'inquiéter des bénéficiaires. Qui donc, parmi les hommes du Bloc, ont été les obligés de M. Chabert ? Quelles élections ont été assurées par M. Chabert ? Quel syndicat comptait vivre de ses subsides ? Quels journaux devaient se fonder sous son patronage ? Quel comité politique devait accepter son aide et sous quel nom de rue parisienne était-il coutume dans le langage parlementaire, de désigner ce dit comité. Ce sont là autant de questions auxquelles M. Michel Lagrave pourra répondre, puisque ce sont là les points les plus importants que sa deuxième déposition devant le juge de Valles a mis en lumière.

M. Michel Lagrave est en route pour revenir de New-York à Paris, et, si M. Michel Lagrave veut parler, mon Dieu, nous saurons tout. Nous saurons entre autres choses comment se font les élections, quel argent a payé l'arrivée au Parlement d'une majorité qui ne pouvait être que servile, puisqu'elle avait été achetée et remboursait par ses votes l'argent qui l'avait fait élire.

M. Cornély croit que l'affaire de la corruption se résume à ceci :

Les capitales sont pleines de courtiers qui cherchent un coup à faire. L'un d'eux s'est dit : « Les Chartreux sont de riches messieurs qui fabriquent de bonnes liqueurs. Ils donneraient bien deux millions pour ne pas être ennuyés. Je vais aller offrir deux millions à M. Combes pour qu'il les laisse tranquilles. »

Le courtier dit à M. Combes : « Voulez-vous deux millions pour ne pas vous occuper des Chartreux ? » En même temps il disait aux Chartreux : « Voulez-vous donner deux millions pour avoir votre tranquillité et, par dessus le marché, une vraie réclame ? »

M. Combes a répondu au courtier : « Fichez-moi donc le camp ! » En même temps, les Chartreux répondaient ; « Ma foi non, c'est trop cher ! »

Mais M. Combes a été convaincu qu'on avait voulu le corrompre et les Chartreux qu'on avait voulu les faire chanter.

M. Jaurès essaie de ressaisir M. Millerand, dont il dit qu'il a la superstition du pouvoir, sans souci des intrigues par lesquelles on s'en empare.

M. Millerand, termine-t-il son adjuration, a mis sa pensée en gage chez de terribles créanciers, et c'est en vain qu'il espère se libérer soudain et redevenir son propre maître par la seule magie du pouvoir.

S'il ne s'arrête pas tout à coup, si, à l'appel douloureux et presque désespéré de ses amis, il ne se ressaisit point, il sera entraîné à des abîmes dont sans doute aujourd'hui la claire vue lui ferait horreur.

L'*Eclair* :

Qu'est-ce qu'un chef de gouvernement si incapable de se gouverner lui-même, que dans l'entraînement d'un maladif besoin d'agression, pour le plaisir de piquer d'un trait empoisonné un adversaire que son éloquence ou sa dialectique n'ont pas su vaincre, laisse échapper en plein Parlement des secrets que de son propre aveu, l'intérêt supérieur de son parti, sinon celui de l'Etat, lui commandait de garder ?

Personne ne peut dire encore ce qui sortira de l'enquête ouverte par la délibération du 10 juin dernier, mais il n'est pas douteux que, dès aujourd'hui, M. Combes est, comme homme d'Etat, comme chef de parti, totalement disqualifié.

M. de Lanessan a suivi attentivement la séance de vendredi. Il en a rapporté cette impression :

M. Combes a oublié qu'il était chef du ministère, qu'il n'était pas dans une réunion publique ou à la fin du banquet, et il a parlé comme jamais ne devrait le faire homme de gouvernement.

C'est seulement ainsi qu'on peut expliquer pourquoi, n'ayant pas poursuivi les coupables de l'affaire des Chartreux, il y a dix huit mois, il a fait naître lui-même, vendredi dernier, les incidents d'où est sortie l'enquête parlementaire et d'où sortiront fatalement des poursuites judiciaires qu'il voulait éviter. Aux armes dangereuses pour les institutions démocratiques que sa politique malhabile a fournies déjà aux adversaires de la République, il vient d'en ajouter une autre, plus dangereuse encore, parce qu'elle est empoisonnée.

Puisse la démocratie, pour laquelle il croit travailler, ne pas avoir trop à souffrir des coups qu'il lui porte avec tant d'inconscience.

Les *Débats* :

Après avoir éprouvé à l'égard de l'autre une confiance qu'ils ont poussé jusqu'à la complicité M. Combes et M. Millerand ont remplacé ce sentiment par une haine corsé et ils se déchirent à qui mieux mieux.

Grands et beaux caractères en vérité. A la satisfaction de cette haine M. le président du Conseil sacrifie les « intérêts supérieurs » qui naguère encore lui paraissaient sacrés. Tout cela est étrange on en conviendra et nous craignons pour eux que M. Combes et M. Millerand ne sortent également éclopés de cette aventure. Mais Combes l'a bien voulu.

La *Liberté* :

Ce sera à la commission d'enquête de faire la lumière sur ce que nous ne savons pas encore. Mais l'offre des deux millions et l'affirmation de l'intérêt politique supérieur à cacher la tentative de corruption, le tout dans la propre bouche de M. Combes et à l'*Officiel*, cela suffit pour qu'il n'y ait aucun doute sur la réalité et la gravité de l'affaire.

Ceux qui la voudraient escamoter ou atténuer ne font donc que souligner leurs craintes de voir la vérité connue toute entière.

Raison de plus que l'opinion exige qu'on la lui montre sans voiles et d'urgence : « Vite et tout ».

RÉCLAMER PARTOUT LE "RAPPEL RÉPUBLICAIN"

LA POLITIQUE ET L'ARMÉE

Paris, 13 juin.

Au cours de l'interpellation qui eut lieu vendredi, au Sénat, sur la Marche de l'armée, il fut question de l'ingérence abusive des préfets dans les affaires militaires. Il fut fait allusion aux illégalités qui se produisent à cet égard, car il est devenu de règle, sous le ministère actuel, de ne pas admettre la reconnaissance de leur droit strict aux soldats dont les parents ne sont pas notés comme partisans du bloc.

La circulaire suivante, adressée aux maires par le préfet de la Nièvre, confirme les faits signalés au Sénat :

Monsieur le maire, je vous serais très obligé de vouloir bien me fournir des *renseignements confidentiels sur l'attitude politique*, la conduite et la moralité de M..., soldat au..., *ainsi que sur sa famille*, domiciliée à..., qui sollicite une permission pour travaux agricoles, et de me faire connaître les titres qu'il peut avoir à la bienveillance de l'administration.

Agréez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Autrefois les colonels étaient seuls juges en pareil cas ; aujourd'hui, en vertu de nouvelles instructions ministérielles, ce sont les préfets qui apprécient les demandes et les solutionnent à leur gré, suivant les opinions politiques des demandeurs.

LA MARINE

Un article de M. Lockroy

Paris, 13 juin.

Le *Temps* publie un article de M. Lockroy, critiquant le rapport du contre-amiral Campion à la commission extra-parlementaire sur l'état de la flotte.

Il conclut ainsi : « Il faut excuser le chef d'état-major. Bon camarade, bon officier de passerelle, contre-amiral depuis deux mois, il n'a jamais eu le temps d'étudier les grands problèmes maritimes.

« La situation des escadres, les événements d'Extrême-Orient offraient à sa plume expérimentée d'admirables thèmes ; il a préféré parler de Fashoda et satisfaire de petites rancunes qui ne sont pas les siennes. L'inspiration venait d'en haut ».

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 13 juin.

La séance est ouverte à 2 h. 15 sous la présidence de M. Brisson.

On reprend la discussion de la loi militaire de 2 ans.

LA LOI DE DEUX ANS

Sur l'article 12 déterminant les conditions dans lesquelles serviront les Français naturalisés, M. Lemire développe un amendement tendant à soumettre le cas des naturalisés aux obligations imposées aux Français d'origine.

M. Lemire demande pourquoi on n'impose pas aux naturalisés les mêmes charges qu'aux Français d'origine.

M. Lemire. — Ceux-ci supportent les charges jusqu'à 50 ans tandis que pour les naturalisés les charges cessent à 27 ans. (*Applaudissements.*) Les populations du Nord protestent contre ces privilèges.

M. Lemire demande que quel que soit l'âge du candidat à la naturalisation, celui-ci soit contraint à faire 2 ans de service actif. (*Applaudissements.*)

M. Berteaux. — Les étrangers attendraient alors d'avoir 50 ans pour demander la naturalisation. (*Bruit.*)

Le commissaire du gouvernement dit que l'amendement serait un obstacle à la naturalisation.

L'amendement est rejeté par 329 voix contre 224.

Les articles 13, 14 et 15 sont adoptés sans opposition. Ils concernent le domicile des jeunes gens et les jeunes gens omis dans le tableau de recensement.

L'article 16 porte que les opérations du conseil de revision sont précédées par celles d'une commission d'examen préparatoire comprenant le sous-préfet, le secrétaire général ou un conseiller de préfecture, un président, un officier de recrutement et un médecin militaire.

M. Sabaterie propose d'y ajouter un médecin civil assermenté.

M. Meslier réclame l'adjonction d'un médecin civil à la commission d'examen préparatoire, mais Brisson lui faisant rappeler que cette commission ne prend aucune décision, M. Meslier retire son amendement pour le reporter à l'article suivant concernant les conseils de revision.

L'article 16 est adopté avec la modification proposée par M. Bignon, L'article 17 indique la composition du conseil de revision.

C'est là que vient l'amendement de M. Meslier, tendant d'ajouter un médecin civil choisi par le conscrit.

MM. Meslier et Constans déclarent que les médecins militaires ne peuvent en quelques minutes se rendre compte de la santé des jeunes gens.

MM. Millevoye et Tournade combattent cet amendement.

M. Allard insiste pour la présence d'un médecin civil qui pourra soutenir devant le conseil de revision des certificats.

Le président de la commission repousse l'amendement Meslier comme inutile parce que le conseil de revision est tenu d'examiner très sérieusement les certificats médicaux.

L'amendement Meslier est rejeté par 445 voix contre 119.

La commission repousse comme inapplicable un amendement de M. Cachet tendant à désigner un médecin civil à défaut d'un médecin militaire en dehors de l'arrondissement.

La commission accepte avec l'agrément du général André un amendement de M. Balitrand tendant à ajouter ces mots : « Tout conscrit qui en fera la demande sera l'objet d'un examen spécial et séparé devant le conseil de révision et il en sera de même sur la demande d'un des membres du conseil de révision. »

Mais après intervention de M. Sabaterie, l'amendement, après une épreuve douteuse par assis et levés, est repoussé.

Des protestations se font entendre.

M. Brisson affirme que l'amendement a été rejeté en bonne et due forme, mais la droite et le centre ne veulent rien entendre et continuent à protester vivement contre la validité du vote.

Les pupitres battent en mesure.

M. Brisson est désemparé.

N'arrivant pas à dominer le vacarme assourdissant que mène la droite, M Brisson se lève, se couvre et quitte le fauteuil.

La séance est donc suspendue, il est 4 heures 50.

REPRISE DE LA SÉANCE

Il est 5 heures 15 quand la séance est reprise.

Pour permettre à la Chambre d'émettre un nouveau vote, M. Balitrand modifie ainsi son amendement : « Tout conscrit qui en fera la demande pourra être l'objet d'un examen spécial et séparé. »

M. le général André dit que ce texte de loi est inutile.

M. Balitrand retire son amendement.

M. Lasies le reprend en ajoutant ces mots : « et qui présentera un certificat médical. » On adopte cette nouvelle disposition.

Par 400 voix contre 140 on repousse un amendement Bouctot tendant à inviter les maires et sous préfets assistant au conseil de revision à présenter des observations au lieu de leur en donner seulement le droit.

On accepte le texte de la commission par 448 voix contre 104.

Un amendement de M. de Ramel demandant la présence au conseil du père ou tuteur, du député de la circonscription d'un conseiller général et d'arrondissement, est rejeté par 378 voix contre 153.

L'article 17 est adopté.

On renvoie à demain la suite de la discussion.

PROPOSITION DE M. SPRONCK

M. Spronck dépose un projet de résolution pour lequel il réclame l'urgence.

M. Spronck. — Il y a une violation de la constitution de la part de M. Combes quand vendredi dernier il a fait intervenir le nom de M. Loubet dans un débat. (*Bruit.*)

L'orateur propose d'ajouter à l'article 10 du règlement le paragraphe suivant : « Aucun membre de la Chambre ou du gouvernement ne peut contrairement à la Constitution invoquer le témoignage personnel du président de la République. »

On repousse l'urgence de cette proposition par 424 voix contre 89. Puis elle est renvoyée à la commission du règlement.

La séance est levée à six heures trente. La séance est renvoyée à demain.

LES CONGRÉGATIONS

Expulsion des Capucins du Mans

Le Mans, 13 juin.

Les Capucins ont été expulsés dans la matinée. Toutes les portes du couvent ont été cambriolées.

Les religieux, entourés de nombreux amis, ont quitté leur couvent acclamés par un millier de personnes. Ils se sont rendus à la cathédrale où l'évêque a exprimé ses regrets pour la mesure prise.

D'importantes mesures de police assuraient l'ordre.

L'AGITATION GRÉVISTE

A MARSEILLE

Marseille, 13 juin.

Le conflit entre les patrons et les ouvriers camionneurs qui paraissait arrangé par l'acceptation de l'arbitrage de part et d'autre est de nouveau ouvert par les ouvriers de l'entreprise Fouque qui, à la suite du renvoi de l'un d'eux, ont abandonné le travail.

Les patrons camionneurs ont été convoqués pour demain par le président de leur syndicat afin d'aviser sur la suite à donner à cette nouvelle mise à l'index infligée à l'un d'entre eux et qui, d'après la dernière délibération prise en assemblée générale à la Défense du Commerce, serait la suspension générale du travail de toutes les entreprises de camionnage.

La Guerre Russo-Japonaise

LA SITUATION

Une violente tempête a interrompu, hier, les communications télégraphiques entre la frontière de l'Oural et Irkoustk ; c'est ce qui explique l'absence complète de nouvelles officielles de la guerre, ce matin.

Les journaux anglais publient quelques dépêches de Moukden et de Tokio signalant la marche en avant des Japonais en Mandchourie. L'une d'elles précise qu'une colonne de 25.000 hommes, venant de Saïmatsé, se dirige vers Moukden, qu'une seconde colonne se porte vers Liao-Yang, qu'une troisième et une quatrième marchent sur Haï-Tcheng, enfin qu'une cinquième a pour objectif Kaï-Ping. Des hostilités seraient engagées dans toute la région.

En ce qui concerne Port-Arthur, on signale toujours, de divers côtés, le bruit de la canonnade : des réfugiés chinois rapportent qu'on aurait, pour la première fois, entendu gronder le canon sur les derrières de Port-Arthur, mardi.

En Mandchourie

UNE VICTOIRE RUSSE

DEUX BATAILLONS JAPONAIS ANÉANTIS

Saint-Pétersbourg, 13 juin.

On mande de Haï-Tcheng qu'un gros détachement japonais, ayant entrepris, le 9 juin, un mouvement tournant sur les derrières des troupes russes, s'était avancé de Feng-Hoang-Tcheng quand il s'est heurté inopinément à un détachement russe occupant un col à 45 kilomètres au sud-est de Haï-Tcheng et sur une position formant un véritable fort naturel.

Les Russes ont laissé l'avant-garde japonaise, forte de deux bataillons, s'avancer à courte distance et l'ont accueillie par une canonnade et une fusillade meurtrières qui ont anéanti ces deux bataillons, dont quelques hommes seulement ont pu s'échapper.

Les forces principales japonaises arrivant ensuite n'ont pas osé attaquer de front les positions russes et ont fait un long détour. Quand les Japonais sont parvenus sur le flanc de ces positions, le détachement russe avait disparu dans une direction inconnue.

LES OPÉRATIONS

St-Pétersbourg, 13 juin.

On croit que le général Linievitch est sur le point de faire un mouvement vers le nord-est contre l'arrière de l'armée du général Kuroki.

LE GÉNÉRAL KUROKI

Tokio, 13 juin.

Le général Kuroki continue à faire garder le secret, comme il l'avait fait d'ailleurs avant de franchir le Yalou. Il interdit de télégraphier les nouvelles intéressantes, de crainte de trahir les mouvements qu'il projette.

Les correspondants sont tenus dans l'ignorance des dispositions des troupes et du grand nombre de Japonais qui occupent les positions avancées. Les seuls renseignements laissés aux attachés militaires et aux journalistes sont les comptes rendus du général Kuroki et les télégrammes de Tokio.

LES KOUNGHOUSES

Tien-Tsin, 13 juin.

Les Kounghouses, au nombre de 2.000, divisés en trois détachements commandés par cinq Japonais, se disposeraient à détruire le chemin de fer dans les régions de Sin-Min-Ting et de Koupantse, qui ont été évacuées par les Russes.

A Port-Arthur

BRUIT D'UN COMBAT NAVAL

Saint-Pétersbourg, 13 juin.

Le bruit court que le cuirassé *Retvisan* et le croiseur cuirassé *Bayan* prirent part à un combat naval devant Port-Arthur. Suivant les uns, ces deux navires auraient été coulés ; suivant les autres, ils auraient été endommagés, quatre navires japonais auraient été coulés. Il n'y a aucune confirmation officielle de ces bruits.

A Vladivostock

L'ESCADRE DE VLADIVDSTOCK

St-Pétersbourg, 13 juin.

Le correspondant du *Standard* à St-Pétersbourg, dit qu'un télégramme de l'amiral Skrydloff annonce que mardi dernier il se dirigea avec l'escadre de Vladivostock vers Port-Arthur. Arrivé à 30 milles de la place, il s'enfonça alors dans le brouillard et se trouva en présence de plusieurs torpilleurs et de 2 cuirassés japonais. Ceux-ci l'attaquèrent avec vigueur et lui infligèrent quelques avaries.

Les Russes répondirent au feu des Japonais, mais comme aucun des navires de Port-Arthur ne faisait son apparition, l'escadre de Skrydloff retourna à Vladivostock où elle parvint le 10 au matin.

A L'ÉTRANGER

AU MAROC

L'incident Perdicaris

Tanger, 13 juin.

On compte que M. Perdicaris sera remis en liberté mercredi prochain. On annonce de Mogador qu'un Allemand de ce district vient d'être enlevé, mais cette nouvelle n'est pas confirmée.

Tanger, 13 juin.

M. Langermann, sujet américain, et M. Harris Corlton, vice-consul, partis mardi dernier, pour essayer de négocier avec le brigand Erraissouli la liberté des prisonniers sont rentrés hier soir sans avoir réussi dans leur mission.

Erraissouli ayant voulu se présenter avec une escorte de 200 hommes, M. Langermann a refusé de continuer les négociations.

La Situation du Sultan

Londres, 13 juin.

On mande de Tanger au *Times* qu'il existe dans tout le Maroc un complot bien organisé pour déposer le sultan. Il a pris son origine parmi les classes religieuses avec l'appui de nombreux shériffs et même plusieurs membres du gouvernement.

On agirait après la moisson, c'est-à-dire dans un mois ou deux.

L'accord anglo-français n'a fait qu'exciter davantage ; on accuse maintenant le sultan de vendre son pays à la France.

TURQUIE

Protestation Russe

Washington, 13 juin.

La Russie a protesté contre l'intention attribuée aux Etats-Unis d'envoyer une puissante escadre en Turquie, pour appuyer les réclamations américaines provoquées par les troubles d'Arménie, au cours desquels des biens appartenant à des Américains ont été détruits.

L'ambassadeur de Russie a déclaré à M. Hay que son gouvernement ne voit pas d'objections à ce que les Etats-Unis cherchent à obtenir une indemnité et envotent un ou deux navires, mais il regarde comme une offense à la Russie l'expédition dans les eaux turques d'une flotte nombreuse.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Election présidentielle

Buenos-Ayres, 13 juin.

Les collèges électoraux réunis aujourd'hui dans la capitale et dans la province ont élu M. Manuel Quintana président et José Figueron Alcorta vice-président de la République par 238 et 255 voix respectivement. Cette élection s'est accomplie avec la plus parfaite tranquillité. La transmission des pouvoirs s'effectuera le 12 octobre.

LES INCIDENTS DE DIJON

Dijon, 13 juin.

Un nouvel incident s'est produit entre l'abbé Bizouard, curé de la cathédrale et l'évêque de Dijon ; celui-ci devait donner la confirmation aujourd'hui, à 2 heures. D'après ses instructions, il devait être reçu à la porte de la sacristie par le clergé de la paroisse. L'abbé Bizouard refusa. L'évêque resta alors dans son palais et fit annoncer par le maire qu'en présence de ce refus, la cérémonie était ajournée.

Les enfants, accompagnés de leurs parents, quittèrent aussitôt l'église et se rendirent à l'évêché, où ils furent reçus par Mgr Le Nordez, qui remit aux fillettes et aux petits garçons sa photographie.

Pendant longtemps, une foule énorme a stationné devant l'évêché, commentant de diverses façons ce nouvel incident, qui est la suite de la grève des séminaristes, en février dernier et du départ, il y a quelques jours, d'un certain nombre de sœurs de l'hôpital.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Lyon, 13 juin.

Voici le bulletin météorologique de l'observatoire de Lyon.

Un tourbillon secondaire existe depuis hier sur le golfe de Gênes, et une nouvelle dépression s'approche des Iles Britanniques, où le baromètre baisse assez rapidement.

Quant aux fortes pressions, elles s'étendent à travers le continent, de l'Espagne à la Scandinavie (Biarritz 768 ").

Sur nos régions le baromètre est sensiblement stationnaire vers 765", et le temps semble devoir être assez beau.

Aujourd'hui, à Lyon (Parc),

Hauteur barométrique à 4 heures du soir : 764 "/".

Eau tombée depuis 24 heures : 0 "/".

Températures extrêmes de la journée, à l'ombre : minimum + 14°, maximum : + 23°.

A l'air libre : minimum : + 11°, maximum : + 23°.

LA VIE LYONNAISE

LES

GRANDES FÊTES D'ÉTÉ

du « Rappel Républicain »

LE LOOPING PÉDESTRE

Les gagnants de nos prix de la course du 12 juin recevront aujourd'hui, à partir de deux heures, les prix gagnés par eux.

Nous les en félicitons, comme nous les remercions de leur concours.

Nous commencerons demain la description de l'itinéraire du

LOOPING AUTO-CYCLISTE

LA SANTÉ PUBLIQUE

A noter une amélioration importante de l'état sanitaire. Dans le nombre des décès, qui était de 179 la semaine précédente, n'est plus que de 160 cette semaine, et le coefficient mortuaire annuel descend à 18 par 1000 habitants.

Les maladies de la saison d'hiver, les bronchites, les pneumonies, commencent à devenir rares, et elles ne sont pas encore remplacées par les maladies de la saison d'été. Les affections cérébrales chez les adultes et les vieillards sont encore peu nombreuses. Les méningites et les affections intestinales chez les enfants sont encore loin d'atteindre la fréquence et la gravité qu'elles ont au moment des fortes chaleurs.

On n'observe presque plus de coquelu-ches.

Il n'y a pas eu cette semaine de nouveaux cas de petite vérole. Mais on nous signale toujours un assez grand nombre de rougeoles.

Sur le tableau des maladies zymotiques déclarées, du 1er au 8 juin, au Bureau d'hygiène, nous trouvons :

Une fièvre typhoïde à la Guillotière.

Onze scarlatines : 1 dans le Ier arrondissement, 1 dans le IIe, 5 dans le IIIe, 4 dans le Ve.

Neuf diphtéries : 3 dans le IIe arrondissement, 5 dans le IIIe, 1 dans le Ve.

FÊTE ANNUELLE DE LA FAUVETTE

La onzième fête annuelle donnée par la Fauvette à ses membres actifs et honoraires a été pour cette société un véritable succès.

A 2 heures, un concert a eu lieu au Palais d'été, devant une assistance nombreuse et choisie. M. Jaboulay, dans « A nous les femmes », « C'est gentil d'être venu » ; M. Clément, dans « Le député en goguette » ; MM. Comes, Diounet, Labenelle, ont recueilli de nombreux applaudissements, ainsi que Mlle Marguerite.

Mlle David, une jeune artiste qui fera son chemin, a été parfaite dans « Amour mouillé ».

MM. Joseph, dans son répertoire, Emile Etienne, dans ses œuvres, ont également eu leur part d'applaudissements.

N'oublions pas l'ami Prud'hon, le comique désopilant, qui a obtenu un succès de fou rire dans les divers morceaux interprétés ; nous citerons, en particulier, « Attendez-moi donc ».

Le comptoir des fleurs était tenu par Mme Lucenay, Mlles Jeanne et Louise Collet, qui s'en sont ma foi fort bien acquittées.

Une mention spéciale aux pianistes accompagnateurs Mlle Boudot et M. Graut. Au banquet qui a suivi, cent convives y ont pris part sous la présidence de M. Guérin.

Remarqué à la table d'honneur MM. Gérardin, Graut, vice-président ; Valarcher, Valet, Lucenay, du bureau ; Mmes Boudot, David, Romegon, Mallard, de Saint Clair, etc.

Le service fait par la maison Gaillard a été excellent.

Au dessert, M. Guérin, le sympathique président de la Fauvette remercie les assistants d'être venus aussi nombreux. Il se félicite du succès de la société et adresse ses remerciements à la presse pour sa bonne propagande et aux membres du bureau pour leur dévouement.

Il termine en faisant des vœux de prospérité pour la « Fauvette ». Ce discours a été couvert d'applaudissements.

Un bal amical a clôturé la fête.

Toutes nos félicitations aux organisateurs de la fête et pour la franche cordialité avec laquelle nous avons été accueillis par la commission.

FÊTE DE BIENFAISANCE A OULLINS

L'Union centrale des agents du P.-L.-M.

L'Union Centrale des agents du chemin de fer P.-L.-M. et des compagnies secondaires avait organisé hier dimanche une grande fête de bienfaisance à Oullins, au profit de l'œuvre oullinoise des Enfants à la Montagne.

A une heure et demie, une assistance nombreuse, parmi laquelle beaucoup de dames et de demoiselles en claires toilettes, se pressait dans la grande salle de la brasserie des Chemins de fer, agréablement décorée de verdure et de fleurs par les soins de MM. Curty et Bernard, horticulteurs-fleuristes à Oullins.

Remarqué dans la salle, MM. le docteur Cazeneuve, conseiller général, président de la fête ; Normand, maire d'Oullins ; un grand nombre de conseillers municipaux ; M. Messire, le dévoué président de la section d'Oullins des agents du P.-L.-M.; M. Besson, de l'Union centrale ; MM. Gladel, président fondateur et Laget, secrétaire général de la section de Lyon ; MM. Laurent, Thomas, Goffoz, Vallet, Planchon, des agents des chemins de fer français, section d'Oullins ; Pangon, président de la Société artistique ; Chavannes ; Gilles, de Saint-Genis-Laval ; Lotunier, de la Mulatière ; Cornuzier, de Pierre-Bénite ; Gaudin, président de l'œuvre oullinoise des Enfants à la Montagne ; Descours, président de la Société coopérative de consommation des agents du P.-L.-M. d'Oullins.

L'excellente fanfare d'Oullins, sous la direction de son distingué chef, M. Mazuir, et la Chorale d'Oullins, dirigée par M. Chabrier, avaient apporté gracieusement leur brillant concours à cette belle fête de la solidarité.

A deux heures, un magnifique concert commence. Successivement on applaudit chaleureusement de valeureux artistes tels que MM. Kihm, Valette, Seyty, Bailly, Mlle Mosca et les Seytykihm's, duettistes excentriques qui soulevèrent l'hilarité générale par leurs désopilantes créations.

La Chorale et la Fanfare d'Oullins se couvrirent également de lauriers.

Entre la première et la deuxième partie du concert, M. Messire, président de la section d'Oullins, prononce une allocution.

Il remercie l'assistance d'être venue aussi nombreuse et de montrer par là l'intérêt qu'elle porte à la société. Il remercie également M. le docteur Cazeneuve, les notabilités présentes et les représentants de la presse lyonnaise.

En termes fort heureux, il se félicite de voir représenter ici les différentes sociétés des agents du P.-L.-M. et des chemins de fer français existant dans la région.

Cet unanime accord est une preuve manifeste de la solidarité qui unit la grande famille des travailleurs des chemins de fer.

M. le docteur Cazeneuve prend ensuite la parole et exprime son admiration pour cette admirable organisation qu'est l'Union centrale des agents du P.-L.-M.

Puis MM. Normand, Gladel et Thomas prononcent également quelques paroles.

Une quête faite au bénéfice d'œuvres philanthropiques a été fort fructueuse.

Le soir, aux accents d'un brillant orchestre, la fête s'est continuée par un bal endiablé qui s'est prolongé jusqu'après minuit.

Le grand succès de cette jolie fête est la meilleure récompense que pouvaient espérer les dévoués organisateurs, MM. Messire, Besson, Garin, Roux, Salus fils, commissaire ; Bresse, Deverchère, Borget, Carlet, Grosjean frères, etc.

Ajoutons qu'une superbe tombola, réunissait plus de trois cents lots, augmentait encore l'attrait de cette journée qui laissera un délicieux souvenir à ceux et celles qui y assistèrent.

L. B.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Audience du 13 Juin

LES VOLS DE SOIE

Vers la fin de l'année 1903, des malfaiteurs dérobaient sur des camions d'entrepreneurs de transport, à plusieurs reprises, un certain nombre de colis contenant des pièces de soie.

Une enquête fut ouverte ; elle amena l'arrestation de quelques personnes qui comparaissaient hier au nombre de six devant le tribunal correctionnel de notre ville.

Au premier rang des inculpés, se trouve un sieur Graveraut, camionneur de son métier. Mais de préférence, Graveraut occupe ses loisirs à voler des colis sur les voitures. Il en reconnaît quelques-uns et nie les autres.

Pour écouler le produit de ses larcins, Graveraut avait recours au nommé Blanchard qui fait le commerce des reconnaissances du Mont-de-Piété. Blanchard prenait une infinité de précautions pour cacher l'origine des pièces de soie qu'il liquidait.

Malheureusement, il oublia des étiquettes indiquant les maisons auxquelles elles avaient été dérobées. Et il se laissa ainsi pincer.

Blanchard qui a un casier judiciaire des mieux orné est le type du vieux malin qui nie tout, même lorsqu'il est pris la main dans le sac.

A côté de lui sont assis Mallet et sa maîtresse, la femme Bardin. Blanchard leur a remis en dépôt des pièces de soie qu'ils vendront soit directement soit par l'intermédiaire d'un nommé Goyard à une marchande de soldes, la femme D..., également poursuivis.

Ces derniers, ainsi que Mallet et sa maîtresse, nient toute complicité et affirment avoir été de bonne foi.

Après de longs débats, dirigés avec beaucoup de tact par le président, le tribunal condamne Graverault et Blanchard, pour lesquels plaidaient Mes Vernay et Cuaz, à 18 et 15 mois d'emprisonnement.

Mallet, défendu par Me de Brion, est condamné à un an et Goyard à 4 mois de la même peine.

Quant aux deux femmes Bardin et D..., qui sont assistées de Mes Paret et Valansio, le tribunal leur inflige respectivement deux mois de prison, avec application de la loi de sursis.

UNE BONNE PRISE

Une bande d'apaches. — Tentative de meurtre. — Capture de la bande. Au Dépôt.

Des agents de la Sûreté en tournée rue de la Guillotière ont arrêté la nuit dernière six individus qui avaient assailli, à onze heures du soir, et violemment frappé M. Pain, manœuvre, grande rue de la Guillotière. Après l'avoir renversé, ils lui portèrent sur le visage des coups de canne et de pied, pendant que d'autres le menaçaient de leurs couteaux.

Ces brutes ont opposé une résistance acharnée aux agents. Toute la bande a été écrouée. Ce sont les nommés Polti, 26 ans ; Kresner, 19 ans ; Augustin, 20 ans ; Lavertu, 29 ans ; Bienfait, 22 ans, et Sarand, 27 ans. Deux de ces individus étaient porteurs de revolvers chargés.

Nos félicitations aux agents qui ont opéré l'arrestation de ces dangereux malfaiteurs.

CHRONIQUE

Union des Femmes de France. — L'Union des Femmes de France tiendra son assemblée générale de 1904, le mercredi 15 juin, à 3 heures du soir, au siège social, 17, place Bellecour.

Concours de photographies. — Il est rappelé aux concurrents du concours de photographies organisé par l'Union nautique à l'occasion de ses régates du 5 juin dernier, que le délai d'envoi des épreuves expire aujourd'hui, à 6 heures du soir.

Le jury, composé de personnalités lyonnaises bien connues du monde photographique, se réunira demain dans la salle d'exposition, 2, rue Vauban.

Le *Tout-Lyon* de vendredi prochain donnera le nom des lauréats.

Courses de Charbonnières. — Le comité vient d'arrêter le programme des courses qui auront lieu sur l'hippodrome de Ste-Luce, le dimanche 3 juillet. Ce programme comprend :

1° Une course plate pour tous ânes montés ;

2° Une course attelée pour petits ânes dont la taille est inférieure à 1m05 ;

3° Une course de haies pour tous ânes ;

4° Une course attelée pour ânes dont la taille dépasse 1m05 ;

5° Une course plate pour ânes hongres et ânesses (Grand Prix) ;

6° Une course de haies pour ânes montés par leurs propriétaires en tenue de courses (habits rouges) ;

7° Un grand steeple-chase avec haies, barrières et rivière, pour tous ânes.

Plus de 2.000 fr. de prix seront répartis aux vainqueurs des différentes épreuves.

Le comité a modifié encore cette année

l'installation du champ de courses ; les nouvelles tribunes ont reçu des améliorations dans leur aménagement : Ste-Luce devient l'idéal des hippodromes.

Les engagements seront reçus jusqu'au jeudi 30 juin, chez M. le docteur Girard, à Charbonnières, et à Lyon, au secrétariat, agence Fournier, 14, rue Confort.

Société Avicole, Apicole et Piscicole. — A ceux qui veulent s'occuper exclusivement, sans autre souci ou ambition, de l'élevage, nous disons : Adressez-vous à la Société Apicole, Avicole et Piscicole de la région lyonnaise qui, sous l'œil sympathique de l'autorité supérieure, poursuit son but unique dans l'intérêt général exclusif de l'élevage.

Pour éviter toutes confusions que l'on aurait lieu de regretter, transmettre adhésions et toutes demandes de renseignements à M. A. Vibert, Secrétariat Général au siège social, Lyon, 31 quai des Brotteaux.

Le timbre proportionnel. — La Chambre des députés est saisie d'une proposition de loi ayant pour objet l'institution d'un timbre proportionnel en remplacement du timbre fixe de 10 centimes, pour tous reçus, quittances et décharges.

Les mandats et bons de poste seraient également assujettis au timbre proportionnel, en dehors et en sus des taxes actuelles, ainsi que tout ordonnancement de payement, chèque, lettre de change ou autres ayant également pour effet la libération du débiteur.

Pour une bouteille de champagne. — Un mécanicien nommé François E..., demeurant chemin Saint-Idoine, étant ivre hier, entrait, à onze heures du soir, dans un débit de la rue Gentil. Comme le commerçant refusait de lui servir une consommation T..., s'emparra d'une bouteille de champagne et s'enfuit.

En chemin, il la laissa tomber. Le verre du récipient résista au choc. Le propriétaire de la bouteille se baissa, ramassa l'objet dérobé et cria au voleur ! Pendant ce temps, on arrêtait T..., qui fut accompagné au poste de police de la Banque par le « mastroquet ». — Ah ! dit T... à la vue de la bouteille, je ne la croyais pas si solide !

Il a été écroué.

Les bookmakers. — A la suite de plaintes parvenues au service de la sûreté, les agents de M. Briottet ont arrêté deux bookmakers qui recevaient l'argent pour les courses de Paris.

Les clients de ces deux individus avaient, paraît-il, été volés.

Quant aux deux entrepreneurs de paris, leurs papiers ont été saisis et ils ont pris le chemin de la prison.

Une rafle. — Les agents de M. Briottet ont opéré, hier, dans les quartiers du centre, une rafle amenant l'arrestation de neuf filles soumises qui faisaient du scandale, de sept rôdeurs, ayant des condamnations à purger.

Tout ce joli monde a été écroué.

Arrestations. — Le service de la Sûreté a procédé hier aux arrestations suivantes :

Jeanne R..., 50 ans, pour tentative de vol, rue Charpenay ; Antoine C...,20 ans, malfaiteur dangereux, frappé d'interdiction de séjour ; Charles B..., 28 ans, cordonnier, pour escroquerie de marchandises ; Laurent M..., 20 ans, garçon de café, recherché pour agression nocturne, boulevard du Nord ; Charles B..., 19 ans, inculpé de complicité de vol qualifié.

Phie du Serpent. — Grand choix de *Bandages, Ceintures, Bas, Douches, Injecteurs, Vaporisateurs, Accessoires*, etc.

DEMANDEZ partout la **GENTIANE FRANÇAISE**

VILLEURBANNE. — *Etat civil.* — Naissances : Hélène Cousty. — Henri Brugère. — Germain Lagarde. — Antoine Néolier. — Claudius Villard. — Léon Michel. — Léon Ballot. — Louis Ponce. — François Challende. — Paul Reynaud. — Louis Bessac.

Décès : Joseph Treille, 68 ans. — Claire Martin, épouse Girard, 63 ans. — Marie Briault, veuve Bonnard 64 ans. — Ernest Frick, 42 ans. — Alexandre Guillot, 74 ans. — Antoine Allemand, 1 mois. — Jean Moulin, 43 ans.

Publications de mariages : Roux Jean et Rustaud Henriette. — Eliat Benoît et Borel Marie-Louise. — Pillon Bernard et Béraud Philomène. — Chaumier Joseph et Payot Marie. — Petit Gustave et Sandrier Maria. — Chamolay Joseph et Coquet Joséphine. — Garnier Charles et Automarchi Marie-Louise. — Bannier Joseph et Beyle Mélie. — Elhevenard Jean et Durand Eugénie.

— *Mauvais fils.* — Le nommé Victor G..., rue Alexandre-Boutin, 58, demandait de l'argent à son père ; devant le refus de ce dernier, il se jeta sur lui et lui aurait certainement fait un mauvais parti sans l'intervention de Mlle G...

A l'arrivée des agents, le chenapan avait disparu.

VILLEFRANCHE. — *Accident.* — Le sieur J.-B. Desgranges, employé chez M. Millet, représentant des Glacières de Sylans, est tombé du marche-pied de la voiture en faisant des livraisons de glace et s'est luxé le poignet droit. Les soins que nécessitait son état lui ont été prodigués par M. le docteur Gauthier neveu.

— *Amis de l'enseignement.* — MM. les membres honoraires, actifs et pupilles, ainsi que les élèves des cours professionnels sont prévenus que la société met gracieusement à leur disposition des cartes pour le concert de samedi prochain.

Prière de retirer ces cartes mardi 14 courant, de 8 à 9 heures du soir, au siège social, place Paul-Bert.

La location, à la salle des fêtes, sera ouverte à partir du 16 courant, à 10 heures du matin.

BEAUJEU. — *Etat civil.* — Naissances : Marie Laissu, Claudia Paturel.

Décès : Jean Magnin, 32 ans ; Thomas Pollet, 48 ans ; Jean Bouillard. 58 ans ; Claudius Méchineau, 3 mois.

TARARE. — *Etat civil.* — Naissance : Marius Vignon, André Bodin.

Mariages : François Rochon et Clotilde Vivier-Merle.

Décès : Marie Poncet, 64 ans ; Marguerite Danve, 45 ans, épouse de Louis Ponteille ; Marguerite Souzy, un mois et demi ; Arthur Ducarouge, 3 ans ; Silvain Bénédicte, 6 mois ; Marie Champeau, 45 ans, veuve de Jean Raffin ; Sébastien Marietton, 63 ans ; André Bodin, 1 jour.

CONDRIEU. — *Election au conseil général.* — Résultat par commune : M. Razuret, d'Ampuis, a obtenu : Condrieu 181 voix, Ampuis 299, Tupins Semont 51, Saint-Syr 44, Sainte-Colombe 130, Saint-Romain en Gal 86, Loire 187, Les Hayes 73, Longes 135, Trèves 56. Electeurs inscrits 3001. Volants 1438.

Il s'agissait de remplacer au conseil général M. Genet, décédé. M. Razuret était seul candidat !!!

Condrieu a, par sa faute, par esprit de coterie perdu le conseiller général.

L'ARBRESLE. — *L'Union Arbresloise.* — Cette société de gymnastique et de tir célébrait, dimanche, dans son local de la rue Barthélemy-Thimonnier, sa fête annuelle. La société de trompettes l'Etendard de Lyon, prêtait son concours.

Après un défilé dans les rues de la localité, les deux sociétés ont pris le chemin du local, où des exercices gymniques ont eu lieu, au milieu d'un grand concours de population.

La section des jeunes filles, pupilles de la société, a été très remarquée.

En terminant, nous adressons nos félicitations au moniteur Fournier, l'âme de l'Union Arbresloise.

C'est grâce à lui, en particulier, que notre jeune et vaillante société porte haut les couleurs de l' « Arbre ailé ».

AMPLEPUIS. — *Grève des maçons.* — Grâce à des concessions de part et d'autre, la grève des maçons est enfin terminée pour le moment, et tous les chantiers sont rouverts depuis ce matin.

Pendant les vingt jours qu'elle a duré nous n'avons pas eu à déplorer de désordres graves.

— *Procession.* — Grâce au temps splendide que nous avons enfin retrouvé, la procession de la Fête-Dieu s'est faite hier à Amplepuis et dans les environs.

Courrier des Sports

COURSES A AUTEUIL.

Première course. — 1. Is sur Tille, gag. 42.50 ; pl. 16.50. — 2. Microbe, pl. 13. — 3. Hérode II.

Deuxième course. — 1. Diénay, gag. 20.50 ; pl. 14. — 2. Hathor, pl. 17.50. — 3. Gilette.

Troisième course. — 1. Laura, gag. 84 ; pl. 25.50. — 2. Béliané, pl. 16. — 3. Alcazar.

Quatrième course. — 1. Scylla, gag. 43 ; pl. 21. — 2. Chochotte, pl. 20.50. — 3. Little Binks.

Cinquième course. — 1. El Pato Real, gag. 23 ; pl. 19. — 2. Vendredi III, pl. 25.50. — 3. Caracalla II.

Sixième course. — 1. Edna, gag. 120 ; pl. 37.50. — 2. Radieux, pl. 39. — 3. Talma.

U. S. F. S. A.

Commission de courses à pied. — Réunion urgente, ce soir, à 9 heures précises, au siège, café Gaydon, 1, rue Victor-Hugo. Tous les délégués sont priés d'y être exacts.

F. C. L. S. E.

Ce soir mardi, réunion de la commission au café de la Bourse.

A cette réunion seront reçues les inscriptions pour les courses organisées au Vélodrome Lesdiguière à Grenoble.

La liste devant être envoyée le soir même, les engagements seront clos à 11 heures du soir.

Pour la course sur route jusqu'à jeudi soir.

Les personnes désireuses d'accompagner les coureurs sont priées de se faire inscrire également ce soir pour pouvoir bénéficier du billet collectif.

Voici un aperçu des courses de dimanche : Course Lyon-Grenoble, 5 h. 1/2 matin ; au vélodrome Lesdiguière, le soir.

1re course régionale vitesse.

2e course locale 10 kilom. avec entraîneurs mécaniques.

3e course 10 kilom. réservée aux coureurs du matin.

4e course de vitesse internationale.

5e course de motocyclettes.

6e course de consolations.

CHAMPIONNATS DU SUD-EST (U. S. F. S. A.)

Les championnats du Sud-Est (U. S. F. S.A.) qui se sont disputés dimanche au terrain de l'A. E. M. ont donné les résultats suivants :

110 haies. — Aubert (S. C. L.), 19" 1/5.

400 plats. — F. Magherini (S. C. L.), 56" 4/5.

400 haies. — Aubert, 1' 10".

800 plats. — F. Magherini, 2' 13" 2/5.

1500 plats. — Barioz (L. O.), 4' 36", Bowden (S. C. L.), à 100 m., Faure (A. S. L.).

Poids. — Delorme (L. O.), 10 m. 5.

Disque. — Aubert, 26 m. 97.

Saut en longueur. — Phalancher (L. O.), 4 m. 87.

Saut en hauteur. — Frémion (L. O.),1 m.50.

Perche. — Phalancher, 2 m. 40.

LES AUDAX A LYON

(Deuxième sortie officielle. — 19 juin 200 kilomètres)

La deuxième sortie officielle pour l'obtention du titre d'Audax, du fameux insigne en argent numéroté et du diplôme de l' « Auto » aura lieu dimanche prochain sur le parcours suivant : Lyon, l'Arbresle, Tarare, Amplepuis, Thizy, Cours, Belmont, la Clayette, Beaujeu, Belleville, Villefranche, Lyon.

Les appels seront faits à Amplepuis, la Clayette, Belleville, Limonest. Le dîner aura lieu à la Clayette.

Allure moyenne 16 kilomètres à l'heure. Capitaine de route : M. Viviant.

Les inscriptions, 3 francs dont 2 fr. 75 remboursables en cas d'échec, sont reçues tous les jours au café de la Bourse, ou chez M. Chanoz, 101, rue Duguesclin.

Clôture vendredi soir, à 10 heures.

Les Audax déjà reçus qui voudront prendre part à cette sortie seront les bienvenus.

MATCH TOULOUSE CONTRE LYON

La réunion de dimanche donnée au Vélodrome de Genas, et à laquelle figurait le match en 3 manches Lyon-Toulouse, a eu pour résultats :

Championnat cycliste (Fédération). — Coquet, 2'14" 3/5, Besson Lambert.

Mme Famin remet une superbe écharpe au vainqueur qui est très applaudi.

Championnats pédestres, 100 mètres. — Durand, Montessuy, 400 m. Montessieux, Fauroux, Durand 1.500 m. Gauthier 4'37" 2/5, Brousse, Fournier.

Course par éliminations. — 1. Trolliet 11'47", 2. Berthollat, 3. Stoffel, 4. Marin.

Match Lyon-Toulouse, 1 500 m. — 1re manche Marcaillon, Trolliet, Bonhoure, Coquet. 2e manche : 1. Trolliet, 2. Bonhoure, 3. Coquet, 4. Marcaillon. 3e manche : 1. Trolliet, 2. Bonhoure, 3. Coquet, 4. Marcaillon.

Lyon remporte donc la victoire.

Course 1/2 fond avec entraînement. — 1re série, 5 kil. Pallanchon, Berthollat, Muguet.

Le vainqueur de cette série est chaudement félicité, vu son jeune âge, 15 ans.

2e série : Marcaillon, Besson, Bouffard jeune.

Finale, 15 kil. Marcaillon 20'30", Besson, Pallanchon, Berthollat.

Course de motos, 10 kil. Christophe 13'16" 2/5, Héritier, Chardon.

Course de tandems. 3 kil. Richard Coquet, Trolliet-Muguet. Bouffard-Grogna, Marcaillon-Bonhoure.

TRIBUNE POLITIQUE

Comités républicains libéraux-progressistes du Ve arrondissement. — Les comités rappellent à leurs adhérents que le banquet amical aura lieu au restaurant de la Cressonnière, chemin de Saint Just à Saint-Simon, dimanche prochain, 19 à midi, sous la présidence de M. A. Gourju, sénateur du Rhône.

Le banquet sera précédé d'un concours de boules, tir et pointage, qui commencera à 8 heures.

Aussitôt après le banquet, il y aura distribution de nombreux prix aux lauréats.

On trouve des cartes chez les membres des comités et aux adresses désignées sur la circulaire.

Parti national antijuif. — Ce soir, à 8 h. 1/2, réunion de comité, 1, rue Saint-Nicolas. Les camarades Grisaud, Perrin et Mauranne sont instamment priés de s'y trouver.

Mercredi, 15 courant, réunion extraordinaire du groupe. Réception du camarade Pétrus Durel, du P. N. A., de Paris.

Tous les adhérents sont instamment priés d'y assister.

Courrier des Spectacles

COMMUNIQUÉ DES DIRECTIONS

Nouveau-Théâtre. — C'est plus qu'une soirée de gala que celle de demain mercredi, ce sera une véritable première, car le *Tour du Cadran* est une œuvre nouvelle pour la plupart des Lyonnais et de plus cette folie-vaudeville servira de véritable début en province à Footit et Chocolat, les deux fameux clowns dont la réputation est mondiale quoiqu'ils n'aient jamais quitté Paris. La feuille de location se couvre rapidement pour la première de *Tour de Cadran* et les suivantes.

Concert de l'Horloge. — Tous les soirs, à 8 heures, concert varié. A 9 h. 1/4, *Rien ne va plus*, revue locale de MM. Tulment et Tulmat. Dimanches et fêtes, matinée à 2 heures.

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES

Londres, 13 juin.

Consolidés	90	1/8	Rio-Tinto	50	7/8
Italien	103	1/4	De Beers	19	1/4
Extérieure	85	1/4	Goldfields	6	1/2
Turc Unifié	83	1/2	East Rand	7	3/4
Banque Ottom.	13	3/8	Chartered	1	13/16
Suez	164	1/2			

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Paris, 13 juin. — L'*Officiel* publiera les décrets nommant M. Lavisse, membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur et M. Richard, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône, sous-préfet d'Epernay.

DANS LA MAGISTRATURE

Paris, 13 juin. — Sont nommés : Procureur de la République à Apt, M. Prève, substitut à Grenoble. Substitut à Grenoble, M. Capillery, juge au Blanc.

LES SYNDICATS JAUNES

Paris, 13 juin. — Le comité exécutif de la fédération nationale des Jaunes de France en présence des attentats dont les Jaunes sont victimes sur tous les points du pays, en particulier à Marseille, Lorient, Brest et Paris a décidé que dorénavant les Jaunes organiseront avec les procédés de leurs adversaires des manifestations contre les meneurs et les clubs qui ont pour spécialité de provoquer ou entretenir les grèves.

LA CATASTROPHE DE MAMERS

Paris, 13 juin. — Le comité du syndicat de la Presse parisienne saisi par M. Caillaux, député de la Sarthe, d'une demande d'ouverture d'une souscription publique en faveur des victimes de la catastrophe de Mamers a résolu à l'unanimité d'appeler l'attention de tous les journaux parisiens sur l'intérêt qu'il y aurait à venir en aide à cette population si cruellement éprouvée.

Les souscriptions devront être adressées au comité de Mamers.

LES GRÈVES

Lorient, 13 juin. — Deux grévistes, inculpés dans l'affaire des troubles de Lorient ont comparu aujourd'hui devant le tribunal correctionnel. Le président du syndicat des maçons a été condamné à trois mois de prison et le second a été acquitté.

FRANCE ET TURQUIE

Constantinople, 13 juin. — Les amiraux Gourdon et Antoine avec les officiers d'Etat-major sont repartis aujourd'hui. Ils ont été accompagnés jusqu'à Smyrne par les représentants du Sultan. Hier soir, une fête splendide a eu lieu dans les salons de l'Union française.

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Paris, 13 juin. — On raconte dans les couloirs de la Chambre, dit la *Liberté*, que M. Michel Lagrave avait été nommé commissaire général de l'Exposition de Saint-Louis, aux appointements de 50.000 francs par an. Les Etats-Unis ayant retardé de deux ans l'ouverture de leur exposition, M. Michel Lagrave, dont la besogne semblait ainsi devoir se répartir sur quatre années au lieu de deux, n'en conserva pas moins le salaire annuel assez respectable qui lui avait été attribué pour ses peines.

Ce petit détail méritera sans doute d'être examiné par la commission d'enquête.

DANS L'ARMÉE

Paris, 13 juin. — A la suite d'incidents survenus au 15e régiment de chasseurs, incidents que le commandant de corps n'apprit que par la presse, à laquelle quelques officiers s'étaient adressés pour certains différends, quatre lieutenants et un sous-lieutenant de ce régiment ont été déplacés. Les lieutenants du Cor et de Duprat passent au 18e chasseurs. Millet passe au 6e hussards. Létang, sous-lieutenant, passe au 14e chasseurs.

Limoges, 13 juin. — La *France militaire* publie l'ordre du jour d'adieu suivant adressé par le général Caze, du 19e corps :

« Je passerai à la date du 12 juin dans la section de réserve du cadre de l'état-major général de l'armée. Je commençai dans les rangs de ceux qui achevaient la conquête militaire de la terre algérienne. Je termine à la tête de l'armée d'Afrique. Je dois à ce grand honneur de pouvoir témoigner que la meilleure des vertus militaires de vos aînés survit en vous. La République est assurée de trouver dans vos nouvelles troupes européennes ou indigènes, vivifiées par le culte de la tradition et par la vie dangereuse, cette soumission à la discipline, cette crânerie et cette énergie viriles. Associant les souvenirs reconnaissants que je garderai de vous tous, mes chers compagnons d'armes, un pieux souvenir, dû à nos morts, à leur héroïque fermeté, j'applaudirai loin de vous à la continuité de vos vaillants et féconds efforts pour assurer la grandeur et la sécurité de nos possessions du Nord de l'Afrique. » Signé : CAZE.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Vichy, 13 juin. — La deuxième journée de la course d'automobiles, donnée par l'Automobile Club forézien, a été marquée par un assez grave accident. La voiture de M. Albert Tournier, de Moulins, qui était arrivée la première à Riom, s'est heurté contre un arbre entre Ganat et Randan.

Les quatre personnes qui la montaient : M. Tournier, un contrôleur de la course, Mme D... et le mécanicien Alphonse Perret, de Moulins, ont été projetées à terre et blessés. Mme D... n'a que des contusions sans gravité ; mais M. Tournier et son mécanicien ont été assez gravement atteints. Quant au contrôleur de la course, il a reçu une commotion cérébrale qui semble mettre sa vie en danger.

Les propriétaires des autres voitures participant à la course décidèrent, d'un commun accord de s'arrêter, lorsqu'ils ont appris l'accident.

Les Restes [illegible] Savoie

Paris, 13 juin. — [illegible] de l'existence légale des établissements congréganistes en Savoie vient de se poser devant le conseil d'Etat qui était saisi des pourvois contre la fermeture par décret de certaines écoles tenues par des religieuses.

Les auteurs des pourvois soutenaient, comme dans les affaires analogues qui ont été déjà jugées par le conseil d'Etat, que ces écoles, bien que tenues par les sœurs, ne constituaient pas des établissements congréganistes. En ce qui concerne la Savoie les sœurs St-Joseph alléguaient que les lettres patentes du roi Charles Félix de 1823 auraient autorisé toutes les maisons de cet ordre. Pour 3 écoles, celles de la Motte-Servolex, d'Arvillard et des Marches, le conseil d'Etat a été d'avis qu'en admettant que les lettres patentes de 1823 aient eu pour objet d'autoriser les établissements déjà fondés il n'est pas justifié que les écoles intéressées aient une existence antérieure à sa promulgation.

Le conseil d'Etat a également repoussé les pourvois formés au nom d'autres établissements.

LA FRANCE ET L'ESPAGNE

Madrid, 13 juin. — Au Sénat, M. Labra questionne le gouvernement au sujet de la convention avec la France ; il demande si le ministre apportera au Parlement le projet de traité de 1902.

Le ministre des affaires étrangères répond que les négociations continuent. Il espère une prochaine et favorable solution de la question du Maroc ainsi que des négociations avec le Vatican.

M. Maura, président du Conseil, dit que jamais il n'aurait signé le projet de 1902 ; il confirme les excellentes impressions du ministre des affaires étrangères.

La Guerre Russo-Japonaise

LA SITUATION A PORT-ARTHUR

Kaupantse, 13 juin. — Les Russes ont arrêté hier soir un Chinois qui avait pénétré dans Port-Arthur pouragir comme espion pour les Japonais et avait quitté la ville depuis sept jours.

Cet espion dit que de nombreuses équipes travaillent jour et nuit à réparer les navires de guerre, et on compte achever les réparations dans une quinzaine de jours. 4 croiseurs dont les canons ont été pointés vers la terre pour participer à la défense terrestre mouillent au pied de Golden-hill. Le goulet est partiellement déblayé, mais le blocus de l'amiral Togo est efficace. Les forces de terre et de mer à Port-Arthur sont inférieures à 30.000 hommes, parmi lesquels il y a de nombreux blessés et malades.

Il y a des approvisionnements pour 2 mois. Toutes les denrées chinoises sont réquisitionnées. Les corporations chinoises ont envoyé une pétition au général Stoessel lui demandant l'autorisation de quitter la ville. Le moulin de Chifengtai, le plus riche Chinois de Port-Arthur moud le blé apporté de Seakle (Amérique) par un navire français lequel reste à Port-Arthur. Les obus ont causé de grands dégâts à la nouvelle ville et détruit la banque russo-chinoise. Il ne reste à Port-Arthur que 2.400 tonnes de charbon de Cardiff, et 3.000 tonnes de charbon japonais.

Deux trains blindés armés des canons du *Retvisan* ont attaqué les lignes japonaises et ont réussi à revenir aussi gravement endommagés par les obus japonais.

L'étrave du « *Petropawlosk* » est visible à marée basse. L'amiral Togo intercepte de nombreuses embarcations indigènes essayant d'introduire des vivres. C'est ainsi qu'il a envoyé à Toung-Chau-Fou 42 jonques provenant de Tché-Fou.

Enfin les Russes de Port-Arthur espèrent que le général Kouropatkine enverra une armée de secours.

DÉPÊCHES DE L'AMIRAL TOGO

Tokio, 13 juin. — On a reçu de longues dépêches de l'amiral Togo, concernant les opérations de la flotte depuis le 6 juin. Il décrit les bombardements de la côte ouest du Liao-Toung. Il dit que le capitaine d'un navire étranger parti de Inkéou mercredi, rapporte que le bombardement dans le voisinage de Kaiwein força les Russes, au nombre de 3.000, avec 20 canons, à évacuer Inkéou.

Deux Russes, allant à Port-Arthur, furent capturés ; ils disent que deux régiments sont arrivés récemment à Nanschaling et que 5.000 hommes sont à Aouafengkan et à Ouafengtien. Ils ajoutent que de nombreuses troupes arrivaient au sud journellement de Moukden.

Mercredi, un détachement de la flotte bombarda et dispersa deux compagnies ennemies, à la pointe de Kai-Ping. Vendredi, un autre détachement bombarda l'ennemi pendant deux heures, près de Yingchintse et de Santaïko, causant un dommage considérable. Un autre détachement découvrit quatre destroyers russes dans la baie de Talien-Wan et les refoula sur Port-Arthur.

Plus de 70 torpilles fixes ont été détruites dans la baie de Talien-Wan ; 30 mines flottantes ont été également détruites dont plusieurs entraînées vers le golfe du Petchili.

LES JOURNAUX DU MATIN

Extraits des journaux qui paraîtront ce matin à Paris.

Paris, 3 heures matin.

La Libre Parole. — M. Drumont :

L'intègre et vertueux Vallé se propose d'épurer la magistrature. C'est la seconde fois depuis vingt ans que le gouvernement républicain éprouve le besoin de se livrer à cette besogne d'épuration judiciaire. Cela tendrait à prouver que la magistrature est bien sale, à moins qu'au contraire cela ne prouve que la magistrature est encore trop propre pour le régime.

L'Echo de Paris. — M. Pertinax :

Beaucoup de membres du Bloc ne cachent pas leur mécontentement de ce qu'ils nomment une imprudence de la part de M. Combes. Que quelques confessions comme celle de M. Chabert soient publiées et nous en apprendrons de belles sur la cuisine de ce ministère, protégé par M. Mascuraud autant que par M. Jaurès.

FIN DE NOS DÉPÊCHES DE NUIT

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de trois enfants courageux, par Mme Berthe Flammarion, roman intime, délicat et mélancolique, dont les héros traversent les tristes épreuves de l'année terrible. Ce roman qui semble vécu est un enseignement pour la jeunesse à laquelle les « trois enfants courageux » peuvent être donnés comme modèles.

Un vol. in-8°. Prix, broché, 4 fr. 50, en vente dans nos bureaux, 4, rue Stella.

Avis. — La Société de Publicité Artistique et Commerciale, Agence S. P. A., *52, rue de la République*, a l'honneur d'informer nos lecteurs que les billets pour la loterie de Guéret sont actuellement épuisés et qu'elle ne pourra plus satisfaire aux demandes qui lui parviendraient et engage vivement le public à souscrire en échange des billets pour la loterie de Valenciennes. Voir en 4e page l'annonce et la nomenclature des lots.

Communications et Avis Divers

41e Société de secours mutuels. — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola de la fête du 5 juin dernier.

96	214	262	298	310	329
335	373	375	383	482	498
501	543	589	658	706	717
740	753	766	886	1.116	1.124
1.135	1.150	1.164	1.246	1.286	1.306
1.323	1.343	1.376	1.402	1.626	1.630
1.635	1.658	1.673	1.696	1.807	1.867
1.270	3.070	2.072	2.177	2.385	2.392
2.429	2.720	2.536	2.538	2.582	2.741
2.810	2.935	3.003	3.065	3.111	3.138
4.145	3.158	3.173	3.267	3.269	3.271
3.303	3.311	3.398	3.595	3.735	3.755
3.766	3.797	3.337	3.843	3.870	3.872
3.903	3.949	3.964	4.006	4.241	4.282
4.365	4.479	4.571	4.666	4.748	4.860
4.955	4.983	5.018	5.057	5.072	5.108
5.111	5.198	5.209	5.250	5.252	5.274
5.286	5.311	5.410	5.429	5.467	5.564
5.900	5.934	6.140	6.149	6.239	6.279
6.318	6.345	6.493	6.518	6.857	6.931
7.112	7.206	7.215	7.242	7.337	7.431
7.475	7.578	7.643	7.674	7.744	7.776
7.803	7.892	7.922	7.966	7.893	8.044
8.170					

Les lots pourront être retirés au siège, café du Rhône, quai de l'Hôpital, 23, tous les mardi, jeudi et samedi, jusqu'au 25 courant, de 8 h. 1/2 à 10 heures du soir. Passé ce délai, les lots non réclamés seront acquis à la société.

242e Société de Retraite pour la vieillesse. — Par délibération en date du 8 juin dernier, les conseils de la 242e société de retraite ont décidé, en réunion plénière de ce jour, de porter à la connaissance des sociétaires participants et retraités, que les quelques rentiers qui n'acceptaient pas l'unification du taux de retraite fixé par l'assemblée générale du 3 mai 1903, et qui avaient intenté une action à la société devant le tribunal civil de Lyon, ont été déboutés de leur demande par un jugement rendu le 26 mai 1904.

Ligue pour la défense de la petite épargne. — Les membres de la Ligue, et spécialement la commission d'initiative, sont priés de bien vouloir assister à la réunion qui aura lieu au local habituel, le mercredi, 15 courant, à 8 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour : Compte-rendu des travaux de la commission et lecture des statuts définitifs.

Il ne sera pas envoyé de convocations, le présent avis en tenant lieu.

Prière à tous d'être exacts.

Chambre syndicale des comptables. — Dans sa réunion de mardi dernier la Chambre a décidé que la distribution des prix de ses cours professionnels, aura lieu le mardi 28 juin prochain à huit heures du soir, au siège, 30, rue Ferrandière.

Il a été décidé également que le banquet annuel aura lieu le dimanche 31 juillet ; une commission a été nommée à cet effet. En font partie : MM. Beudet, H. Conry, Michaud, Charreyron et Vermorel.

M. Beudet, président, se faisant l'interprète de la Chambre, adresse de chaleureuses félicitations à M. Hippolyte Conry, vice-président, pour la médaille d'argent que lui a décerné la société protectrice des animaux pour ses écrits à la protection des animaux.

FOIRES ET MARCHÉS

Saint-Laurent-de-Chamousset. — *Foire.* — Bœufs de travail de 400 à 800 fr. la pièce, bœufs de 70 à 73 les 100 kilos, vaches laitières de 285 à 350 fr. pièce, pour boucherie 65 à 70 fr. les 100 kilos, porcs 90 à 95 les 100 kilos, petits porcs 20 à 30 la pièce, mouton 32 à 35p., agneaux 1,10 à 1,20 le k., chèvres 25 à 30 p., chevreaux 80, 90 le k., laine 1,75 à 2 la livre, Foin 6 à 6,50, paille 5 à 5,25, luzerne 7,75 à 7. les 100 k.

Pommes de terre 5 à 6, les 100 k., nouvelles 25 à 30 le k., cerises 10 à 20 la l., fraises 15 à 25 la l., pois à égrener 20 à 25 la l., pois gourmand 20 à 25 la l.

Valence. — Farine, (la balle de 125 kilos), 1re qualité, 42. 2e qualité, 40. Froment, 1re qualité, 23. 2e qualité, 22. Seigle, les 100 kilos, 13.00. Orge, 13.00. Sarrazin, 12.50. Maïs 12.50. Avoine, 16.00.

Vin du pays, l'hectol. 40. Vin du Midi, 35.

Sainfoin, les 100 kilos, 4.00. Luzerne, 5.50. Paille de seigle, 3.00. Paille de froment, 2.50.

Pommes de terre, les 100 kilos, 3 50.

Charbon de terre, les 100 kilos, 4.50. Coke, 4.50.

Fumier, les 100 kilos, 0.90.

Porcs gras, les 50 kilos, 38 à 40.

Foin, les 100 kilos, 4.50

Valrées — *Prix des cocons.* — Dépêche de Milan-Italie :

Asti, 7000 kil. jaunes, 2,30 à 2.80. — Stradelle, 440 kil. jaunes, 2,00 à 3,00. — Stradella 800 k., pays, 2,00 à 2,50. — Lomigo, 1500 kil., jaunes, 2,30 à 2,60 ; 3000 kil., ja/croises, 2,20 à 2,45 ; 2000 kil., cr/chinois, 2,35 à 2,68. — Lucca, 4000 kil., jaunes, 1,90 à 2,50. — Forli, 1243 k., jaunes, 2,30 à 2,50. — Crémone, 2000 kil., jaunes, 2,20 à 2,40. — Cologna, 4100 kil., divers, 2,30 à 2,70. — Alexandrie, 6540 kil., divers, 2,00 à 2,80. — Modene, 1500 kil., supérieurs, 2,30 à 2,60 ; 510 kil., ordinaires, 1,90 à 2,20. — Reggion Em., 2950 kil., jaunes, 2,00 à 2,30.

Dépêches françaises : cours des cocons :

Montsegur (Drôme), 2,40 à 2,50 le kil. — St-Paul-Trois-Châteaux, 2,45 à 2,50 le kil. — Camaret (Vaucluse), 2,35 à 2,50 le kil. — Grillon, 2,35 à 2,50 le kil.

MERCURIALE DU MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LYON-VAISE

Lundi, 13 juin.

Porcs amenés 1254, renvoi 30. On a payé de 80 à 94 les 100 kilos.

CONDITION DES SOIES DE LYON

13 Juin

Nombre	SORTIES	France	Espagne	Piémont	Italie	Brousse	Syrie	Bengale	Chine	Canton	Japon	Tussah	POIDS
49	Organ	15	2	2	3	1	7	2	6	5	6	.	3575
57	Tram.	1	.	.	1	1	.	3	14	18	11	8	4047
144	Grèg.	6	.	2	15	11	24	.	14	27	13	1	8252
1	Divers	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
11	Bobin.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
.	Lain.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
232		22	2	4	19	13	31	5	34	50	30	9	15974

Ballots pesés

6	Organ	2	.	.	1	.	3	.	.	.	.	.	359
17	Tram.	.	.	.	.	.	.	.	2	3	10	2	880
144	Grèg.	.	.	.	1	.	.	.	22	83	35	.	7050
5	Divers	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	5	....
169		2	.	.	2	.	3	.	24	86	45	2	8289

Ballots conditionnés depuis le 1er du mois 2165

Ballots pesés depuis le 1er du mois 1652

AVIS

aux Pensionnats, Cercles, Patronages, Cafés, etc.

A VENDRE

THÉATRE GUIGNOL

avec Décors, Poupées, Costumes Accessoires

Ce Théâtre est pliant, léger, peu encombrant. S'adresser concierge, cours Vitton, 63, Lyon.

POUR PARAITRE TRÈS PROCHAINEMENT

Le Guide

très complet et illustré du voyageur et du touriste

EN BEAUJOLAIS

Villefranche-Tarare
Villefranche-Monsols
Lozanne-Paray-le-Monial

PAR

E. BERLOT-FRANCDOUAIRE

PRIX : 1 Franc
1 fr. 25 par la poste

On reçoit les souscriptions aux Bureaux du *Rappel Républicain*

UN GRAND SUCCES

Les *Figures contemporaines* de notre rédacteur Joseph MANIN, obtiennent partout un succès que nous n'hésitons pas à qualifier de considérable et de légitime. C'est par centaines à la fois que les libraires parisiens lui font des demandes d'exemplaires, sans parler des demandes de la province.

Rappelons, à ce propos, que le nouvel ouvrage de M. Manin se trouve dans les principales librairies de Lyon, et qu'on peut également se le procurer dans nos bureaux au prix de 3 fr. 50. Tous les

COURS DE LYON

Du 13 Juin 1904

CLOTURE A TERME

3 %	98 ..	Banque Ottomane	553 50
Extérieure	85 70	Nord Espagne	150 ..
Italien	99 ..	Saragosse	274 ..
Turc unifié	84 80	Rio-Tinto	1283 ..
Crédit Lyonnais	1107 ..	Briansk	265 ..
Métropolitain	... ..	Thomson-Houston	... ..

CLOTURE AU COMPTANT

ACTIONS		OBLIGATIONS	
Gaz de Lyon	702 ..	Lyon fusion ancienne	450 ..
Aciéries de Firminy	... ..	— nouvelle	444 50
Aciéries de la Marine	1235 ..	Rhône-Loire 4 0/0	650 ..
Aciéries de St-Etienne	... ..	Andalous 1re	... ..
Forges Alais	... ..	Autriche-Hongrie 1re	... ..
Bonbey	38 ..	— nouv. 4 0/0	316 ..
Commentry-Fourchambt	799 ..	Lombardes anciennes	... ..
Constructions françaises	91 ..	— nouvelles	311 50
— russes	175 50	— 4 0/0	... ..
Creusot	910 ..	Nord Espagne 1re	... ..
Franche-Comté	428 ..	— 2e	... ..
Franco-Russes	142 50	— 5e	330 ..
Berme	780 ..	Asturies 1re	... ..
Part Kama	73 ..	Saragosse 1re	378 ..
Petite Kama	1181 ..	— 3e	... ..
Blanzy	440 ..	Ville de Lyon	103 25
Bérestow	288 ..	Ville de Paris 71	... ..
Loire	840 ..	— de 98	... ..
Montrambert	28 75	Communales 79	470 ..
Rive-de-Gier	408 ..	Foncières 79	502 ..
St-Etienne	327 ..	Communales 80	501 50
Trifail	... ..	Foncières 85	472 ..
Cie Gén. de Navigation	... ..	Communales 91	337 50
Banque privée	... ..	Foncières 95	480 ..
Tramw. d'Angers	... ..	Communales 99	466 ..
— de Limoges	... ..	Tramw. de Lyon 4 0/0	303 ..
— de Lyon	631 ..	— 3 1/2	291 50
— Ouest-Electr.	... ..	Blanzy	... ..
— Oran	... ..	Loire nouv	512 ..
Deux-Passages	... ..	Gaz de Lyon	298 ..
Grand-Bazar	615 ..	Eaux, éclairage	... ..
Cordeliers	130 ..	Jonage 4 0/0	479 ..
Bergougnan	1090 ..	Tresses et Lacets	480 ..
Dynamite russe	95 ..	Russie Mérid	328 ..
Phonographes	180 ..	Tykovski	... ..
Plaques Lumière	474 ..	Trifail	502 50
Anciens Etabliss. Rivat	... ..	Barcelone Dir	260 ..
Soie de Chardonnet	380 ..	Cacérès	117 ..
Soie Artificielle	438 ..	Ségovie	216 ..

COURS DE PARIS

Du 13 Juin 1904

Prédents Clôture	TERME	Premier Cours	Dernier Cours
	3 % français	98 02	98 ..
97 90	Italien 5 %	103 80	103 85
103 77	Espagne 4 % Extérieure	85 67	85 80
85 57	Portugais nouveau	61 25	61 32
61 37	Russe 3 % 1891	72 80	72 80
73 10	Turc unifié	84 85	84 82
84 75	Turc 4 %	... ..	... ..
... ..	Argentin Reaclsion	81 40	81 55
81 10	Brésil 4 %	76 30	76 10
76 10	Serbe 4 %	74 90	75 32
... ..	Banque de France	... ..	... ..
... ..	Crédit Foncier	684 ..	... ..
592 ..	Comptoir National d'Escompte	593 ..	... ..
... ..	Crédit Lyonnais	1105 ..	... ..
... ..	Banque de Paris	1132 ..	... ..
584 ..	Banque Ottomane	584 ..	586 ..
... ..	Banque Autrichienne	... ..	... ..
1316 ..	Paris Lyon	1315 ..	1317 ..
... ..	Autrichiens	... ..	... ..
... ..	Lombards	... ..	... ..
273 ..	Saragosse	273 ..	274 ..
160 ..	Nord Espagne	159 ..	... ..
572 ..	Thomson-Houston	677 ..	681 ..
... ..	Forces Motrices du Rhône	... ..	... ..
524 ..	Métropolitain	528 ..	524 ..
... ..	Dynamite Cie	540 ..	... ..
... ..	Briansk	262 ..	264 ..
1464 ..	Soznowice	1466 ..	1463 ..
... ..	Suez	4153 ..	4160 ..
1284 ..	Rio Tinto	1283 ..	1284 ..
90 3/16	Consolidés à Londres	90 1/8	90 1/8

APRÈS BOURSE

3 %	97 98	De Beers	491 ..
Tharsis	... ..	Chartered	49 50
Goldfields	165 50		
East Rand	196 50		

CHANGES SUR PARIS

Londres L	25 11 ./.	Bruxelles	100 27 1/2
Madrid P	80 ..	Rome L	100 17 ./.
Barcelone P	38 95	St-Péter. R	87 35
Lisbone R	674 ..	New-York D	515 .. 1/8
Vienne. Fl	95 50	Amsterd. Fl	48 05 ./.
Berlin Rm	81 40	Constant. Lt	... ./.
Hongkong	2 23	Singapore	2 33
Shanghai	3 11	Bombay	1.67
Japon	1 04	Calcutta	... ..

MINES D'OR

Paris, 13 juin.

De Beers ordin	490 50	Ferreira	530 50
French Rand	72 50	East Rand	195 50
Robinson Gold	242 50	Kleintontein	53 ..
Robinson Rand	48 75	Geldenh. Estate	141 ..
Chartered	49 ..	Transwaal	198 50
Consol. Goldfields	165 ..	Mozambique	36 75
Langlaag. Estat.	96 75	Durban	53 ..
Randfont. Estat.	80 25	Lancaster	263 ..
Sheba	7 25	Rand Mines	86 75
Simmer	43 25	Huanchaca	

BULLETIN FINANCIER

LYON

Lyon, 13 juin.

Nous lisions : « *Mieux sur l'ensemble, sauf mines.* »

La séance a débuté fort calme pour finir meilleure, sans affaires, bien entendu.

Le *3 0/0*, de 97,875 a fini a 98 francs. L'*Extérieure*, de 85,50 a fermé à 85,70. Le *Turc unifié*, de 84,70 à 84,80. Le *Rio-Tinto*, de 1279, a touché 1283 pour revenir à 1281 et clore à 1283.

A New-York, le cuivre restait inchangé à *12,62*, l'Amalgamated à 49.62.

Comptant. — Fonds d'Etats. — Chinois 4 0/0 91,75, Unifié 105,05, Hongrie 101,05, Portugal 3 0/0 61,65, Russie 1880, 91,55 — 1889, 90,50 — 1890, 90,60, Consolidé 91,75, 1901, 92,30, — 1891, 73,20, Bons 5 0/0 501,50.

Actions. — Société lyonnaise 620, Bons Panama 109, Gaz Rennes 805, parts Horme 65, Rochet 1540, Dombrowa 1190, Algérie 120, Besançon 60, Cherbourg 63, Clermont 340, Drôme 369, Eron 72, Voie étroite 417, parts Dynamite 36, parts Givet 125.

Obligations — Est 5 0/0 660, Paris 1875 556 50, Bérestow 485, Impériale 488, coup. Navigation 487, Coronada 95, Ouest Espagne 41.

En banque. — Mines lourdes. — Chartered 49, East Rand 197, Rand Mines 264, Transvaal 109.

Actions. — Cape 86, Artois 50, Pile bloc 46, Romanche 250, Brevets 259.50, 240, Glace 42.50, Algérienne 76, Bar 166, Eden Bars 134.

On nous dit que les bénéfices approchent *200.000 fr.*, le Conseil donnerait *5 0/0* de *dividende soit 5 fr.* et *rembourserait 5 fr. sur le capital.* Platrières Sud-Est 270, Alimentation 85, Gaz Tournus 250, North 16.

Obligations. — Bouble 514, Zafra 85, Communay 251.

TREBLA.

PARIS

Paris, 13 juin.

La perspective d'une séance mouvementée à la Chambre a eu pour effet de provoquer d'importants achats en rente française : en effet, chaque fois que l'éventualité d'une crise ministérielle se présente à l'esprit de la spéculation, les combistes achètent, escomptant le succès de leur favori, et les anticombistes au contraire sur la possibilité de sa chute, de telle sorte qu'il n'y a que des achats faits en vue de l'événement. Aussi, voit-on la Rente s'élever au-delà de 98.

En dehors de ce compartiment le marché est ferme, mais dépourvu de toute animation. Cependant on compte sur une reprise des affaires à la faveur de la réponse des primes, qui commence après-demain.

Fonds russes lourds et irréguliers, de même que les Chemins français.

Sans avoir retrouvé son entrain de samedi, le Turc reste ferme. Le marché des Mines d'or est hésitant.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Companhia Huanchaca de Bolivia

Les actionnaires de la Compagnie de Huanchaca se sont réunis le 31 mai dernier à Valparaiso. Ils ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1903, faisant ressortir un solde disponible de 2.288.000 francs, établi après déduction des dividendes payés en janvier et en juillet : soit 1.600.000 fr. et de l'amortissement de 2.000.000 de francs sur l'établissement de Playa Blanca.

Ce solde a été reporté à nouveau. Le dividende de l'exercice reste ainsi fixé à la somme de 2 fr. 50 répartie en juillet 1903, en échange du coupon 21.

Compagnie des Chemins de fer de Porto-Rico

Du 23 au 29 avril 1904	47.148.25
Du 1er janvier au 16 avril 1904	795 541 10
Total au 29 avril	842.689.35
Recettes de la période correspondante de l'exercice 1903	529.332 45
Augmentation en 1904	313.356 90

Madrid à Saragosse et à Alicante

Rec. du 21 au 27 mai 1904	1.905.454 6
— — 1903	1.777.530 9
Augmentation en 1904	127.923 7
Rec. à part. du 1er janvier 1904	40.934.823 1
— — 1903	39.969.888 2
Augmentation en 1904	964.934 8

Mines d'or

Comparaison entre les cours au 12 juin 1902 et au 31 mai 1904

Noms des valeurs	12 juin 1902	31 mai 1904
Durban Roodepoort Deep	107	7
East Rand	264	19
Ferreira	644	527
Geldenhmis Estate	190	13
— Deep	309	28
Goldefields	256	16
New Kleindfontein	66	5
Langlaate Estate	119	9
May	130	19
New Primrose	124	10
Rand Mines	336	26
Robinson Deep	163	13
— Gold	300	24
Rose Deep	275	21
Simmer	60	4
Village	250	16
Wemmer	370	28

Le Gérant : CLAUDIUS LAMURE.

Tirage sur machines rotatives Marinoni 40.000 exemplaires à l'heure.

Imp. WALTENER ET Cie, 3, rue Stella. — Lyon

MAISON BÉNÉVOLO
48, Rue de la République, LYON
OPTIQUE SCIENTIFIQUE et MÉDICALE
Exécution rigoureuse et immédiate des ordonnances de MM. les Drs Oculistes
VERRES ISOMÉTROPES
Imposés par la Société Ophtalmologique de Paris - Seul Concessionr pr la Région
Jumelles de Courses, Campagne, Marine. — Spécialité de Jumelles militaires
Physique, Mécanique, Géodésie, Lunettes et Masques pour Automobilistes

LOTERIE
POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉE A VALENCIENNES (Nord)
DEUX GROS LOTS
150.000f & 10.000f
Plus 115 autres lots de 1.000, 500 à 100f
117 lots faisant 180.000 fr. tous payables EN ARGENT
Prix du billet : UN fr.
TIRAGE 15 DÉCEMBRE 1904. On trouve des billets dans toute la France ch. débits tabac, libraires. Pr rec. à domicile s'adr. Cie de Publicité Artistique Comte, 52, r. République, Joind. au mont. du mandat env. aff. à 0.15 p. 4 billets pr réponse.

Exiger la Bouteille d'origine
"BYRRH"
VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA
Le plus Hygiénique des Apéritifs

Etude de Me G. NÉRARD, avoué à Lyon, r. de l'Hôtel-de-Ville, 57.
VENTE volontaire ensuite de conversion, avec admission des étrangers, en l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon
D'UNE BELLE
MAISON
D'HABITATION
Sise à Villeurbanne (Rhône) rue Germain, 93
Adjudication au Samedi 2 Juillet 1904, à midi
Mise à prix : 50.000 fr.
Signé : G. NÉRARD.
Pour les renseignements s'adresser à Me G. Nérard, avoué à Lyon, 57, rue de l'Hôtel-de-Ville; à Me Pidard, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 91; à Me Dusserre, notaire à Lyon, rue d'Algérie, 23; à MM. Rolin et Janand, régisseurs, 15, cours Lafayette prolongé; enfin, pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Hors d'œuvre exquis
FILETS DE HARENGS SAURS
expéd. t. l'année p. post 3, 5 k. c. mand.-p. 3.50 ou 6.50 à Ch. Valin fils, saleur, Fécamp.

Automobiles
ECLIPSE
LYON — 56, Quai Saint-Vincent, 56 — LYON
H. JOSSIER
Concessionnaire
VOITURES POPULAIRES
Moteur de DION, de 3.200 à 8.000 fr.
GARAGE — LOCATION — RÉPARATIONS

ROBES ET CONFECTIONS
A Façon pour Dames et Fillettes
PLACE BELLECOUR, 27, au 3e LYON

Moscato Spumante d'Origine
ASTI-MOUSSEUX
Michele RÉRONA, Chambéry

Etude de Me Flory, avoué à Lyon, rue Gasparin, 8
VENTE volontaire, en l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon, au Palais de Justice, place de Roanne, en un seul lot :
1° d'une MAISON avec jardin, sise à Lyon-Monplaisir, rue des Tournelles, 14 bis;
2° d'une MAISON avec jardin, sise même rue n° 15;
3° d'une MAISON avec jardin, sise même rue n° 17;
4° d'une MAISON à destination d'Usine, formant trois corps de bâtiments et dépendances, sise même rue n° 13;
5° d'un MATÉRIEL, immeuble par destination se trouvant dans cette usine.
Adjudication au Samedi 18 Juin 1904, à midi
Mise à prix : 100.000 fr.
Pour tous renseignements, s'adresser à Mes Flory et Bamet, avoués à Lyon, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon.

S.P.A. 52, rue de la République LYON
Publicité sous toutes ses formes.

ALBERTINY & Cie Pâtes Alimentaires EXTRA
S. P. A. 52, rue de la République, LYON, Publicité sous toutes ses formes

« LE RAPPEL RÉPUBLICAIN » DE LYON
Journal Démocratique Quotidien
LYON — 4, rue Stella, 4 — LYON
Rhône et départements limitrophes..... Trois mois : 5 fr.; Six mois : 10 fr.; Un an : 20 fr.
Autres départements..... — 6 fr.; — 12 fr.; — 24 fr.

BULLETIN D'ABONNEMENT
Je soussigné (1)
demeurant à
déclare souscrire un abonnement de (2) *au Rappel Républicain et m'engage à verser la somme de* *à l'Administration du journal qui se charge d'en opérer le recouvrement.*
Mon abonnement partira du (3)
A *le* 190
SIGNATURE,
(1) Nom, prénoms et adresse.
(2) Un an, six mois, trois mois.
(3) Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Amer, Tonique, Hygiénique
Apéritif, Digestif
SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS
Exiger la Bouteille d'origine
FERNET-BRANCA
des FRATELLI-BRANCA
DE MILAN
Les SEULS qui en POSSÈDENT le Véritable Procédé

La publicité *la plus économique et la moins chère*
Les Mardis et Vendredis
NOS
PETITES ANNONCES
ÉCONOMIQUES
La ligne 34 lettres 0.25 minimum 2 lignes
LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ ARTISTIQUE & COMMERCIALE
Agence S. P. A.
52, rue de la République, 52, LYON
est chargée *exclusivement* de recevoir les « Petites Annonces Economiques ». — Par correspondance, envoyer bons-poste ou timbres-poste.

OFFRES D'EMPLOIS
On dem. hom. dam. f. gens p. trav. ch. soi t. l'an. V. M., 4, r. Nationale Gray (H.-S.)
On dem. part. Mess. Dam. et Demois. el. p. joli trav. fac. et b. payé à faire ch. soi av. mod. Auc. apprentis. à faire. Ecr. Derveloy, Le Raincy (Seine-et-Oise).
Ouvrières et app. rét. de suite, modes p. deuil. H. Duchamp, pl. Martinière, 12.

DEMANDES D'EMPLOIS
J. homme au courant des relevés de cours, devis, etc. dem. à faire copie chez lui. More, 33, r. République.
Je dem. pl. de femme de ménage ch. pers. seul, Pellet Franç. à Roche (Isère).
Dame dem. à garder enf. à la camp. à partir d'un an, p. de Bourgoin. S'ad. p. t. rens. Mme Blanchet, r. Denfert-Rochereau, 39.

REPRÉSENTANTS
Ex-const.-mécan. act. sér. dem. représent. fixe ou com. Ad. off. p. t. Lyon-Bellecour carnet chèques Crédit Lyonnais n° 4, 342.
On demande représentant jeune tr. bonne tenue pour place et voyage. Beaumont, 6, quai de l'Hôpital, Lyon.

CAPITAUX, PRÊTS & EMPRUNTS
Prêts s. hyp., avances s. biens dotaux et de mineurs. Julien, 1, r. Grenette, Lyon.
Prêts s. sig. arg. de suite, t. terme. Disc. T. Jean, 18, r. d'Abbeville, Paris.

INSTITUTIONS, COURS & LEÇONS
Vve 40 a., éduc. lib., après-midi fer. lect. à pers. âgée, accomp. promen. exel. réf. Ec. p. r. C. F. n° 434.457.

MARIAGES
M. veuf s. enf., 38 a. B. élevé, sér., sym., excel. réf. carr. libér., tr. 3.300 fr. ép. dem. ou ve 35 à 40 ans, ais. tr. hon. cath. goûts simpl. Lyon-Bellecour, mandat 99.
Mariages, spéc. p. domestiq., com., emp. nomb. part. p. la camp., Simon, q. de Vaise, 25.

VENTES & ACHATS DE FONDS DE COMMERCE, IMMEUBLES
Compt.-épic., comest., hiver tue 2 coch. p. sem. Recet. 120 p. j. dont 30 comptoir, belle terrasse. Pr. 3.000 facilité. Pilaud, 28, r. République.
On ach. caf.-comp. j. de b., ville ou banl. pressé. Pilaud, 28, r. République.
A vendre sup. propriété de prod. et d'agr. contenance 4 h., const. genre chalet, vastes bâtim. conf. arbres sécul., b. vue sur Lyonnais à prox. des gares de St-Just et Demi-Lune. Prix : 200.000 fr. S'ad. ch. des Granges, 11 (St-Irénée).
A vendre pet. propriété, long créd., arrêt tram. Hennequin, 206, r. Garibaldi, Lyon
A vendre 80 hect. vin rouge de Condrieu. S'ad. à M. Elie Pouzet à Condrieu (Rhône)

OBJETS D'OCCASION
Occasions 10.000 fr. de mobilier, matériel, etc. à liquider à tous prix. S'ad. magasin, 10, rue St-Jean.
Bicyclette « Saphir » de Cie Hurtu, frein s. jante g. boue. Payé 225 f. le 1er mai céd. à 155 f. déc. Grangérard, Roche-en-Breuile (Côte-d'Or).
A vendre, moteur Otto 2 ch. 1/2, un tour à bâton, 2 lunettes. Ecr. Chardonnet, Beaurepaire (Isère).
A vend. voiturette Rochet 1.200 f., état de neuf. M. Noyer, 134, c. Lafayette, Lyon.

LOCATIONS
A louer, meublé ou non, villa moderne confortable, 13 pièces, ville et campagne, 15 minutes de Lyon, passage 3 tramways, cabinets d'aisances à chasse, cabinet toilette, salle de bains, eau, gaz, électricité. S'adr. A. Bastet, tapis.-décor., 3, rue Président-Carnot, Lyon.
Installation p. dames, Mrs, campag., beau site, pr. gare, 800 fr. l'an, mois 100. Ec. direct. maison Dupré, Ferrière-Aubenas (Ardèche).
A louer à 3 m. de La Tour et à 7 gare St-Jeoire (Hte-Savoie), villa meub. s. caves voût., perron, 2 ent., cuis., salle à mang., salon, 6 chamb., 2 cab. toil. 2 w.-c., chamb. domest. (en t. 11 lits), pavillon, eau source, gr. jardin clos murs, vergers, forêt sapins, approvis. facile, altitude 600 m.; pr. 700 f. pour saison. S'ad. E. Lieuppoz, prop. à La Tour, par St-Jeoire (Hte-Savoie).
A louer de suite bel appartem. 3 pièces, 2 alcoves et balcon, 2e étage, 69, rue de Marseille, concierge.
A louer, à Limonest, 450 m. alt. div. app. conf. meub. S'y adr. Mme Guillermon.

AVIS DIVERS
J'envoi sur demande un moyen pratique et peu coûteux p. chasser les taupes. Echantillon franco contre 1 fr. timbres ou mandat ad. à J. Barbeyron, à Montussan, par St-Loubès (Gironde).
Mme Juillard, cart. lig. m. renseig. en t. dep. 0,50. C. Morand, 58, d. la cour, r.-d.-ch. à gauche.
Anne-Louise, cart., dep. 0.50, mont. G.-Côte, 106, 4e.
Mme Franc, cartom., massage médic., r. Commarmot, 2, entresol, près Lycée.
Cartes postales illustrées, Bourgogne, Morvan pittoresq., 1.25 la douz. assort. franco. Grangérard, R.-en-Breuil (C. d'Or)
Mlles Andhrée et Adrienne, massage, 14, r. Lanterne, de 2 à 8 heures du soir.
Mme Charles, la pl. cél. voy. cons. p. cart. Rue Juiverie, 12, près gare St-Paul.
La plus belle et la plus complète collection de cartes postales de Lyon et de la région est celle éditée par la maison Martel, 4, rue Stella. En vente chez tous papetiers et buralistes. Exiger la marque P. M.
Photographes ! Développement, retouche, tirage sur tous papiers, agrandissement photocollographie, travaux p. amateurs. Prix except. Rissoan, 250, c. Lafayette, Lyon.

AVIS. — *Les Petites Annonces devant paraître le vendredi ne peuvent être insérées que si elles nous parviennent* le jeudi avant 5 heures.

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN » du 14 Juin 1904 — 36

ROGER-LA-HONTE

PAR

Jules MARY

Le souvenir de ces deux hommes, des scènes douloureuses auxquelles avaient donné lieu leurs interrogatoires, la secouaient d'un tremblement maladif. Ses dents, alors, claquaient et elle se cachait la tête sous les couvertures, par un de ces gestes qu'ont les petits enfants, lorsqu'ils jouent avec leur mère.

Un matin, elle ne se leva pas.

Elle était toute blanche dans son lit et ne bougeait plus, terrassée par une syncope.

Les domestiques, en ne la voyant pas, — elle si matineuse d'habitude — entrèrent dans sa chambre et furent frappés de son état de faiblesse.

Ils appelèrent le docteur Martinaud.

Celui-ci prescrivit un traitement, mais sans espoir.

Il déclara que Mme Laroque était perdue et n'en avait plus que pour quelques jours.

Henriette se réveilla sous les frictions et les sinapismes qu'il lui fit appliquer et le remercia en souriant avec tristesse.

Elle ne se faisait pas d'illusions.

Avant de mourir, elle voulut, toutefois, assurer l'avenir de Suzanne.

Elle écrivit quelques mots, d'une écriture bien tremblée déjà, presque illisible, à un vieil oncle, frère de son père, Adrien Bénardit, qui avait une forge près de Montmédy, dans les Ardennes.

Suzanne allait être privée de sa mère — et selon toute prévision, Roger allait être condamné. Henriette voulait confier l'enfant au forgeron, un brave et honnête homme dont son père l'avait entretenue souvent, mais qu'elle n'avait vu que deux fois en sa vie.

Puis, ayant écrit cette lettre, elle attendit l'arrivée du vieux prêtre et se prépara à mourir, rassasiant ses yeux de la vue de sa fillette dont elle allait être éternellement séparée et qui, avec cette maturité d'intelligence que donne le malheur, s'arrangeait pour ne pas quitter la chambre de sa mère.

Suzanne la soignait, n'ayant pas voulu laisser ce soin à un autre.

Elle la soignait avec un dévouement absolu, veillant sur son sommeil, afin qu'on ne le troublât pas, lui présentant à boire les potions prescrites, soulevant et soutenant la tête de la malade pendant qu'elle buvait, lui essuyant les lèvres, arrangeant les oreillers, rebordant le lit.

Et la mère, prête à mourir, la remerciait d'un regard d'infinie reconnaissance, tout plein de regrets amers, de désespoirs sans remède. Et l'enfant, alors, grimpant sur le lit, et la bouche près de l'oreiller d'Henriette, murmurait :

— Petite mère, guéris-toi, si tu aimes ta fille !

Mme de Noirville avait rêvé la vengeance et elle allait être vengée plus complètement peut-être qu'elle n'aurait voulu.

Elle l'avait dit à Laroque : elle était d'une race extrême en tout.

Le mélange de sang espagnol et de sang arabe lui avait donné un caractère d'une grande violence, une ardente imagination, un appétit de plaisir que seul aurait pu régler, lorsqu'elle se maria, son amour pour son mari, mais auquel elle se trouva livrée sans force de résistance, puisqu'elle n'aimait pas Lucien.

— Vengez-moi ! mais vengez-moi bien ! avait-elle crié à Luversan, lorsque le pacte eut été conclu.

Quelques jours après, Luversan la retrouvait dans un bal campagnard, le dernier de la saison, donné dans les grands jardins de l'hôtel Terrenoire, rue de Chanaleilles. Il était à peu près une heure du matin. — Il y avait une heure et demie environ que Laroquette était assassiné.

Luversan était très pâle, mais froid et correct, dans sa tenue irréprochable.

Quand, dans une allée obscure, il put s'approcher de Julia, il lui tendit silencieusement un paquet de billets de banque.

— Qu'est-ce donc ? fit-elle surprise.

— Les cent mille francs que vous devez à Laroque. Il faut que demain matin sans faute, Laroque les ait en sa possession.

— Je le croyais dans une situation gênée ?

— C'est la vérité.

— Alors, je le sauve. Est-ce là ma vengeance ?

— Vous le perdez.

— Je ne comprends pas, dit-elle, mais vous le dites et je vous crois. Je ne puis refuser, puisque vous possédez mon secret et que vous me tenez par là. Du reste, vous haïssez. Je hais aussi. Le même intérêt nous lie.

Elle prit les liasses qu'il lui tendait, les cacha.

Luversan le salua, se montra dans le bal, et, de la soirée, ne lui adressa plus la parole.

Le lendemain, dès le matin, elle sortait sous le premier prétexte venu, montait dans un fiacre et se faisait conduire chez Laroque, boulevard Malesherbes. Roger venait justement d'arriver. On sait le reste.

Deux ou trois jours se passèrent.

Ce fut Noirville qui apprit, par des amis communs, l'arrestation de Roger et son envoi à Versailles sous l'inculpation de vol et d'assassinat.

— C'est une folie, s'écria-t-il. C'est même plus que cela, c'est une bêtise !.. Roger voleur et assassin ! la bonne histoire.

Et, sans perdre de temps, il se rendit au parquet, d'où il fut renvoyé au commissaire aux délégations judiciaires.

M. Liénard était dans son cabinet.

Il renseigna Lucien complètement.

L'avocat rentra chez lui inquiet et déconcerté, — inquiet de l'issue de l'affaire, déconcerté par tant de preuves réunies contre Laroque.

Mais sa foi en son ami, en son frère restait inébranlable.

Roger voleur et assassin !..

Cette seule idée faisait bondir son cœur de honte et de colère !..

Même sans savoir et malgré toutes les évidences, il aimait tant Roger qu'il eût tendu ses poignets à une hache pour répondre de son innocence.

Julia ne savait rien encore.

Il lui dit tout en un flot de paroles rageuses, méprisantes pour la police qui s'était fourvoyée.

— Les agents devraient être prudents, disait-il. L'un dernier, ils ont eu un terrible exemple d'erreur judiciaire, dans cette condamnation à mort de Lauriot, dit le « Boucher de Meudon », qui était innocent et faillit être guillotiné.

Mme de Noirville blêmit, écoutait sans mot dire.

A cette heure, elle comprenait.

L'assassin de Laroquette, c'était Luversan.

Le voleur, c'était Luversan.

L'argent volé dont Roger n'expliquait pas la source, c'étaient les cent mille francs qu'elle avait porté elle-même boulevard Malesherbes !

Ah ! tout cela avait été combiné avec une infernale adresse.

Roger était perdu si elle ne parlait pas. Elle avait voulu goûter au fruit de sa vengeance, elle allait être terriblement vengée.

Elle ne fut point touchée du sublime dévouement de Laroque, préférant la honte et une condamnation presque certaine plutôt que de déshonorer Lucien, en révélant l'adultère de Julia.

Sa haine n'était pas apaisée.

Elle avait tant supplié, sans être écoutée.

Elle voulait que toutes ses larmes fussent noyées dans les larmes de Roger.

Et une nuit, dans sa chambre, se réveillant, elle alla ouvrir le tiroir secret d'un petit meuble dont elle avait seule la clef, y prit une photographie, qu'elle regarda un instant les yeux brillants, à la lumière d'une veilleuse qui brûlait sur un guéridon dans un vase d'albâtre.

Puis, tout à coup, elle saisit un couteau poignard à manche d'or, qui lui servait de coupe-papier, et frappa la photographie au cœur.

C'était le portrait de Laroque.

Derrière, elle écrivit, comme pour préciser sa haine, comme pour mieux préciser ses souvenirs, peut-être, lorsque plus tard, elle se rappellerait, elle écrivit la date de l'assassinat de Laroquette :

28 Juillet 1872.

Dessous, encore, elle écrivit la date de l'arrestation :

30 Juillet 1872,

se réservant d'inscrire bientôt la date de la condamnation.

Toute sa vengeance — et pour elle c'était alors toute sa vie — tenait dans ces trois dates.

A suivre.